

NUMÉRO 49 - JUN 2018 - 2 EUROS

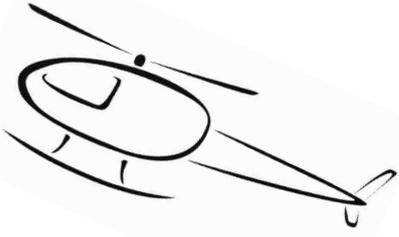
# L'ENVOLEE

POUR EN FINIR AVEC TOUTES LES PRISONS

CONTRE L'ISOLEMENT  
ET LES MORTS AU MITARD



LES PRISONNIERS  
PRENNENT LA PAROLE



*L'ENVOLÉE* est un journal trimestriel. Il publie les lettres de prisonniers que nous recevons, des comptes rendus de procès auxquels nous assistons, et des analyses sur la société et ses lois.

Le journal prolonge le travail mené par des émissions de radio indépendantes qui maintiennent un lien entre l'intérieur et l'extérieur des prisons, hors du contrôle de l'administration pénitentiaire.

Le journal est réalisé par des ex-prisonniers ou des proches de prisonniers qui pensent qu'il est primordial de publier des textes venus des prisons et des textes contre les prisons. Les prisonniers décrivent leur quotidien, dénoncent leurs conditions de détention, se battent contre l'enfermement, sans laisser les journalistes, sociologues, militants et autres experts parler à leur place.

Une parole de prisonnier qui sort et attaque l'administration pénitentiaire ou la justice, qui plus est quand cette parole est collective, constitue un acte politique qui dérange l'ordre des choses. *L'Envolée* se veut porte-voix des prisonniers et prisonnières qui luttent contre le sort qui leur est fait ; mais nous ne sommes ni les porte-parole, ni un syndicat de prisonniers. Cela ne nous empêche pas, bien sûr, de soutenir et d'aider des prisonniers qui sont proches de nous ou qui nous demandent d'être solidaires.

Nous faisons le pari que les mots inspirent et nourrissent des luttes contre la justice et l'enfermement. Pour nous, la liberté est un rapport social entre les gens qui se battent ensemble pour la gagner.

Le journal s'inscrit dans l'histoire de la critique sociale abordée sous l'angle du droit et de la justice. La prison est le ciment nécessaire à l'État pour permettre au capitalisme de se développer. Prisons et justice servent principalement à enfermer la misère. L'enfermement carcéral joue un rôle social de repoussoir : il produit une peur nécessaire au maintien de cette société.

Ainsi la prison sert aussi à enfermer dehors. Les familles et les proches de prisonniers et de prisonnières le savent bien.

Ce journal existe maintenant depuis plus de quinze ans malgré les censures de l'administration pénitentiaire, malgré les poursuites récurrentes pour diffamation, malgré nos faibles moyens. Nous ne comptons que sur l'argent des abonnements et des événements que nous organisons pour financer la sortie régulière du journal. N'hésitez pas à écrire, à vous abonner et à abonner des prisonniers en faisant parvenir leur numéro d'écrou (l'abonnement est gratuit pour les prisonniers).

Si vous souhaitez écrire à un prisonnier ou une prisonnière dont vous aurez lu un courrier dans le journal ou sur Notre site, nous pouvons vous faire parvenir son numéro d'écrou – si la personne nous a donné son accord pour le faire.

À bas les prisons, toutes les prisons... soyons solidaires des enfermés qui refusent de se résigner, solidaires des familles et des amis qui se démènent tous les jours pour ne pas lâcher face à une machine à broyer.

# SOMMAIRE

## **DOSSIER : MORTS AU MITARD DE SEYSSES 6**

- "Encore un mort au mitard" : communiqué des prisonniers, 19 avril 2018 7
- "Des allégations" : communiqué de la ministre des tribunaux et des prisons, 21 avril 2018 8
- "Les prisonniers ont raison de se révolter" : communiqué de *L'Envolée*, 22 avril 2018 9-10
- "Faire respecter les témoignages des prisonniers" : communiqué du syndicat pour le respect et la protection des prisonniers, 22 avril 2018 11-12
- "Rien n'a changé à Seysses" : second communiqué des prisonniers, 12 mai 2018 13-14
- Il y a des circonstances où le silence est de plomb 15
- Le mouvement des prisonnières de Seysses en 2013 16-18
- Seysses, un stockage de masse 19
- Morts au mitard : de Grasse en 2001 à Seysses en 2018, l'histoire se répète 20-21
- Des familles en lutte aujourd'hui 22

## **DOSSIER : SEUL ENTRE 4 MURS 23**

- "Mesrine" par Trust 23
- Lettre d'Audrey, Fresnes, 2002 24
- "Le mitard, ou l'école de l'inhumanité", un texte de Henriquès Makassi, ancien prisonnier 26
- Lettres de Fabrice Borromée, 2018 27
- Entretien avec Ahnia, sœur de Belkacem Soltanj, 2005 28
- Lettre de Pulp, Fleury, 2008 31
- L'affaire Mirval en 1978, par Michel Foucault 32
- Lettre de Mohamed Doumbia, Vendin le Vieil, 2018 34

## **COURRIERS 36**

- Lettre Julien et de Çakir, 2018 36
- "Les rats et les hommes", un poème de Julien, 2018 37
- Soutien à Gaza des prisonniers de Fleury, le 14 mai 2018 38



## « A BAS TOUS LES MITARDS ! »

Suite au traditionnel défilé du 1<sup>er</sup> mai, Macron a déclaré, depuis l'Australie : « Tout sera fait pour que les auteurs [des « violences »] soient identifiés et tenus responsables de leurs actes », tandis que Wauquiez, fraîchement intronisé chef de la droite, brâmaient son « soutien total à nos forces de l'ordre qui font face à ces voyous ». En pleine commémoration du cinquantenaire de Mai 68, ils se sont placés dans le droit-fil d'un Peyrefitte – alors ministre de l'éducation – qui désignait les manifestants de l'époque comme « des agitateurs organisés, qui connaissent parfaitement les techniques de la guérilla urbaine ».

Un vrai saccage, ce 1<sup>er</sup> Mai, à ce qu'il paraît ! ... en tout cas, quelques images d'un McDonald's en flamme ont tourné en boucle, tous les politiques se sont étranglés d'horreur devant « la violence des manifestants » et leurs petits potes présentateurs les ont aidés à faire monter la sauce. Avec cette condamnation unanime, on a bien vu que les discours des commémorateurs de 68 sonnaient creux... mais le bourrage de crâne continue sur le thème : « le public qui aurait échappé au déferlement des hordes de casseurs sans traumatisme majeur a finalement été pris en otage par ces nantis de grévistes de la SNCF ! »

Pendant qu'on brandit ces épouvantails, une autre violence est partout : la violence économique. Quotidienne, subie ou acceptée car vue comme indépassable. Au moment même où on veut faire passer les salariés qui défendent leur outil de travail pour des privilégiés, Bernard Arnault – le champion du capitalisme français – devient la quatrième fortune mondiale ; en un an, sa fortune personnelle est passée de 50 à 80 milliards d'euros. La crise, on la vit pas tous de la même façon...

Comme promis, la violente répression policière du conflit social a alimenté la machine judiciaire ; en comparution immédiate ou pas, celle-ci a fait pleuvoir des peines pour la simple participation à un attroupement « en vue de commettre des violences ».

Inexorablement, la prison joue son rôle de punition et d'exclusion, et remplit sa fonction de repoussoir : punition pour des délits qui étaient hier encore tout juste passibles d'amendes, exclusion pour celles et ceux qu'on condamne d'un coup de manche bordée d'hermine à des peines d'élimination sociale, et repoussoir pour tous ceux qui se soumettent à l'ordre établi de peur de se retrouver enfermés.



A chaque publication des chiffres officiels du nombre des prisonniers, l'Administration pénitentiaire bat son propre record. Le 1<sup>er</sup> mai 2018, il y avait 70 633 personnes écrouées et enfermées, et 12 030 enfermées à la maison ou en foyer (statistique mensuelle des personnes écrouées et détenues en France, direction de l'AP, Justice.gouv.fr). Quelque part entre le nombre d'exilés morts en Méditerranée et le nombre de français survivant sous le seuil de pauvreté dans la *Start-up Nation*, la « surpopulation carcérale » finit par ne plus être qu'un chiffre de plus, qui ne dit plus rien à personne. Alors comme le demandait Michel Foucault, mais aussi Hamed Benotman et des dizaines d'autres prisonniers dans nos colonnes, ne parlons plus de « surpopulation carcérale », mais bien de surenfermement de la population, car on le sait bien, à l'intérieur : la prison, c'est le mitard de la société !

Eh oui : derrière les barreaux, on retrouve exactement la même menace permanente d'un enfermement – mais un enfermement DANS l'enfermement, cette fois-ci. La prison isole de la société, puis le mitard isole des autres prisonniers. Le quartier disciplinaire (QD), bien nommé mitard, cachot, frigidaire, joue le même rôle que la prison dans le monde « libre »... Quand on tente de s'évader, on commence par aller au mitard ; quand on est pris avec un joint, on va au mitard ; quand on s'oppose à l'arbitraire quotidien des matons, on va au mitard ; quand on refuse de se soumettre à des règles absurdes, on va au mitard... En clair, quand on essaie de rester vivant et debout en prison, on est certain de

connaître le mitard. Combien sont-ils, combien sont-elles à cet instant, enterré.e.s vivant.e.s en cellule disciplinaire ?

Enfermé.e.s dans un monde hors du monde, un espace sans espace, une vie sans vie, sans lumière et sans ombre ? Impossible de répondre à cette question.

Une chose est sûre : les mitards sont indispensables à l'administration pénitentiaire. Ce foutu système carcéral ne tiendrait pas sans la menace constante du cachot ! C'est à cause d'elle que des centaines de prisonnières et de prisonniers acceptent d'obéir. Comme les quartiers d'isolement, le mitard est le lieu où l'on casse par la violence sadique la moindre contestation des règlements – toujours arbitraires – des prisons, au risque de rendre fou et folles ceux qu'on jette dans ces tombeaux de béton.

Récemment encore, quand un prisonnier était envoyé au mitard, d'autres s'y faisaient envoyer volontairement pour briser sa solitude, et aussi pour désamorcer la menace : quand les mitards sont pleins, ils ne servent plus à rien pour la pénitentiaire... mais ça demande une solidarité qui n'est pas toujours au rendez-vous.

Comment supporter de se retrouver dans une cellule de 2 mètres sur 3 en moyenne, avec un lit en béton, une table en béton et des toilettes à la turque ? La surface de déambulation y est de 4,15 m<sup>2</sup> en moyenne – inférieure aux normes réglementaires pour les chenils (5 m<sup>2</sup>, arrêté du 25 octobre 1982). La luminosité y est

de 7 à 30 lux, alors qu'il en faut 300 pour lire un livre ou une lettre. La cellule est sale et puante car les outils de ménage y sont interdits. Le prisonnier y reste enfermé 23 heures sur 24. Il a droit à une heure de « promenade » dans une toute petite cour grillagée. Le prisonnier ou la prisonnière conserve la même tenue vestimentaire pendant tout son séjour au mitard. Une à deux douches par semaine. La nourriture est servie dans un récipient qui ressemble plutôt à un pot de chambre ou à la gamelle d'un chien. Une ou deux couvertures, selon la saison, un rouleau de papier, une brosse à dents, du dentifrice, un morceau de savon et un verre en plastique. L'hiver, le froid est glacial ; l'été, la chaleur est étouffante ; les cachots, souvent sans fenêtre. Quand il y en a, elles sont tellement sales qu'entrevoir le bleu du ciel tient du miracle.

Comme l'écrivait déjà M<sup>e</sup> Eolas il y a quelques années, « un particulier qui logerait quelqu'un dans ces conditions encourrait [cinq années] d'emprisonnement [les peines initiales de deux ans ont été portées à cinq par la loi sur la sécurité intérieure du précédent ministre de l'Intérieur]. Mais l'Etat est pénalement irresponsable, alors il peut se le permettre. »

Le mitard est conçu pour détruire physiquement et mentalement, et il est bien difficile de résister à cette « torture blanche ». Lorsque la solitude est intenable, le suicide devient parfois une obsession, comme un ultime pied de nez à l'administration pénitentiaire. On appelle cela « des suicides » ; pourtant c'est la prison qui les tue. Un prisonnier, une prisonnière placée vivante dans un cachot par l'administration pénitentiaire se trouve sous sa responsabilité ; elle doit en ressortir vivante.

Et puis, il y a toutes les fois où ce n'est pas le prisonnier qui se passe le nœud coulant autour du cou, mais bien des fonctionnaires qui portent le badge de l'AP. Le mitard est par excellence la partie de la détention où les matons peuvent agir à leur guise... On ne sait jamais ce qui s'est réellement passé, même quand les familles et les proches sont certaines que leur enfant, leur conjoint, leur ami n'a pas pu se suicider, même quand on retrouve des traces de coups inexplicables.

L'opacité qui entoure l'horreur de ce qui se passe dans les quartiers disciplinaires est entretenue par tous ceux qui y interviennent : médecins comme gardiens.

Parfois, ces « suicides douteux », ces « morts suspects » mettent le feu aux poudres parce que les prisonniers savent la vérité et veulent la faire entendre ; ils font plus que soupçonner, ils accusent.

Il n'y a pas de mort volontaire au mitard.

Nous avons choisi de consacrer ce numéro aux événements qui se sont déroulés à la maison d'arrêt de Seysses à partir du mois d'avril 2018, suite à la mort d'un prisonnier au mitard. S'il n'est vraiment pas rare d'apprendre la mort d'une prisonnière ou d'un prisonnier dans ces cachots, ce n'est pas très fréquent qu'il y ait une réaction collective de prisonniers qui refusent d'accepter que l'on ait tué l'un des leurs.

Depuis le mois d'avril dernier, des prisonniers de Seysses prennent la parole collectivement, malgré les périls auxquels ils s'exposent, malgré les jours de mitard, les suppressions de remise de peine, les transferts. Ce n'est pas à prendre à la légère !

Parce qu'ils savent combien l'existence même des prisons repose sur celle du mitard, sa suppression est une exigence historique des mouvements de prisonniers :

A BAS  
TOUS LES  
MITARDS !



# MORTS AU MITARD DE SEYSSES :

## DES PRISONNIERS PRENNENT LA PAROLE COLLECTIVEMENT

**L**e samedi 14 avril, J. est mort dans le quartier disciplinaire de la prison de Seysses (31). Il aurait été retrouvé pendu par les surveillants au moment de la distribution du repas du soir. Les jours suivants, de nombreux prisonniers ont refusé à plusieurs reprises de remonter de promenade malgré l'intervention des Eris (Équipes régionales d'intervention et de sécurité). Ils étaient plus d'une centaine, parfois 200, et une banderole a même été déployée dans la détention pour dénoncer ce que tous refusaient d'accepter comme un suicide. Dans le même temps, des révoltes ont éclaté au Mirail, dont J. était originaire, et dans d'autres quartiers populaires de Toulouse, amenant leur lot d'interpellations, de comparutions immédiates et de condamnations.

Récemment fondé à l'initiative de personnes directement concernées par l'enfermement carcéral, le syndicat pour la protection et le respect des prisonniers (PRP) – qui rassemble déjà de nombreux prisonniers et prisonnières – a reçu un communiqué de l'intérieur de la prison de Seysses une semaine après la mort de J. (page 7). Les prisonniers qui l'ont fait sortir malgré les risques encourus voulaient qu'il soit diffusé le plus largement possible afin que la vérité soit dite sur ce qu'il s'est véritablement passé ce jour-là : J. ne s'est pas pendu, il est mort après avoir été tabassé par l'équipe de matons qui tourne au mitard, celle que les prisonniers nomment : « l'escadron de la mort ». Ils rendaient aussi compte des pressions subies par les témoins les jours qui ont suivi la mort de J. et sur la gestion de la détention par la terreur, particulièrement au mitard. Une parole collective, rare et précieuse, dont *L'Envolée* s'est fait le relais sur son site Internet et ses réseaux sociaux. Amplifié par les révoltes dans les quartiers, l'écho ainsi donné sur les réseaux et quelques sites militants a fini par décider certains médias à s'intéresser à cette histoire et à interroger la ministre des tribunaux et des prisons sur les conditions dans lesquelles J. est mort. Sa seule réponse a été de mettre en doute la véracité du communiqué, et de menacer les relais de ces « allégations » de poursuites judiciaires (page 8). Si *L'Envolée* et le PRP se sont fendus d'une réponse aux déclarations minables de la Chancellerie, ce n'était que pour redire avec force que la seule parole à laquelle nous accordons du crédit, c'est celle des prisonniers, et il va de soi que nos seules craintes sont pour les prisonniers qui pourraient faire l'objet de sanctions (pages 9 à 12).

Le syndicat PRP a reçu quelques semaines plus tard un second communiqué des prisonniers de Seysses, qui revenait sur le suicide d'un prisonnier sans-papiers le jour de la mort de J. et sur le climat mortifère que les matons et le chef de la détention continuaient à faire régner, au point de pousser un autre prisonnier à s'accrocher pour éviter d'être placé au mitard, duquel « l'escadron de la mort » n'a toujours pas été écarté (page 13). *L'Envolée* s'est évidemment fait le relais de cette nouvelle parole collective sortie malgré les transferts disciplinaires, les menaces de fouille administrative et les pressions subies par toute la détention pour dissuader quiconque de dénoncer la gestion brutale et parfois meurtrière de cette prison. Mais plus aucun média dominant ne s'y est intéressé ; la « mode » était déjà passée. Quant aux associations ventriloques spécialistes de la prison, elles ont continué à briller par leur docilité, ignorant purement et simplement ces communiqués de l'intérieur qui manifestent pourtant un courage et une solidarité exemplaires (page 15). Ce silence assourdissant n'est pas seulement un nouvel aveu de leur fonction neutralisante ; il met concrètement en danger les prisonniers qui ont trouvé la force de parler et les rares soutiens qu'ils ont rencontrés. D'autant que ce n'est pas la première fois que les conditions de détention à Seysses sont dénoncées avec force (pages 16 à 18). Cette prison traîne une longue histoire de violence et de « surpopulation » (page 19). Nous assurons une fois encore les prisonniers de Seysses de notre soutien total, et nous restons vigilants quand au sort qui leur sera fait.

# ENCORE UN MORT AU MITARD !

## COMMUNIQUÉ DE PRISONNIERS ENFERMÉS À LA PRISON DE SEYSSES, LE 19 AVRIL 2018



Maison d'Arrêt de Seysses, le 19 avril 2018

J. avait 26 ans. Samedi dernier, il était au mitard, dans une « cellule disciplinaire » de la prison de Seysses. Il y est mort. Les médias relaient une version des faits, une seule : celle des matons, les « surveillants ». Mais nous, on y vit, dans cette prison. Et on n'est ni sourds, ni aveugles. On sait que sa mort a été provoquée par la violence des matons affectés au mitard. Non, J. ne s'est pas suicidé.

Si plus d'une centaine de prisonniers ont refusé de remonter en cellule plusieurs jours de suite cette semaine, c'est parce que c'est tout ce qu'on peut faire pour protester, ici. J. est mort au mitard, et l'autopsie aurait conclu à un suicide. Mais on sait que ce n'est pas le cas, car il y a des témoins qui étaient présents dans les cellules environnantes lors de son passage à tabac, qui ont tout entendu, qui ont assisté à tout ça. C'est suite à un déferlement de coups que J. est mort samedi. Pensez-vous que nous serions 200 prisonniers à refuser de remonter en cellule et à déployer une bande-roule dans la cour de promenade si nous n'étions pas convaincus qu'ils mentent ?

Tous ceux qui sont passés par le quartier disciplinaire pourront témoigner des humiliations qu'ils y ont subies, des insultes racistes, des crachats à la figure, des ordres donnés comme si on était moins que des chiens... Là-bas, celui qui a le malheur de « la ramener » peut finir comme J. : pendu. Aucun droit n'est respecté dans ce mitard. Les promenades ont lieu au bon vouloir des surveillants, et en général il n'y en a pas. L'accès aux douches nous y est refusé,

et il peut se passer quinze jours sans qu'on puisse y aller. Pareil pour l'accès au feu, pour allumer une cigarette ; c'est maximum trois fois par jour, et ils font du zèle : il faut presque les supplier. La peur y règne, et y aller est pour chacun d'entre nous, prisonniers, une vraie descente aux enfers.

Cet hiver, plusieurs prisonniers se sont retrouvés dans ce mitard sans matelas, sans couverture et sans vêtements, alors qu'il faisait -5°C. Juste parce qu'ils avaient tapé sur la grille de leur cellule pour réclamer à manger ou avoir du feu. Ils ont dû dormir par terre, nus, sur un coussin, et manger « la gamelle » dans des barquettes qui arrivaient ouvertes, apparemment déjà entamées.

J. a été battu par cinq ou six surveillants pendant plus d'une demi-heure. Puis il y a eu un grand silence, et les surveillants se sont mis à discuter entre eux, à estimer son poids et sa taille pour s'accorder sur une version des faits. Puis ça a été l'heure de la gamelle, et quand sa cellule a été rouverte, ils ont fait mine de le découvrir pendu. Alors le Samu est intervenu et a tenté de le ranimer, en vain. Le lendemain, ils ont libéré tout le monde du mitard et personne n'a été entendu, même pas le chef ni les gendarmes. Ça montre bien qu'ils ont des choses à cacher, qu'on ne vienne pas nous dire le contraire.

Certains d'entre nous (sur)vivent dans cette prison de Seysses depuis plusieurs années, ou y font beaucoup d'allers-retours. Cette situation n'est pas nouvelle, et d'autres « morts suspectes » ont eu lieu ici ces dernières années. Nous avons vite compris que notre parole ne valait rien face à la leur, mais nous savons aussi que beaucoup dehors s'interrogent, ou ont déjà compris leur petite mascarade. Qui tue.



NOUS SOMMES EN DANGER DE MORT.  
LES SURVEILLANTS JOUENT AVEC NOS VIES  
DANS CE QUARTIER DISCIPLINAIRE.

C'est très difficile pour nous de donner des preuves de ce qu'on avance. Ici, nous sommes enfermés, et chaque information qui arrive dehors risque d'avoir de graves conséquences pour nous. Pourtant il faut que ça se sache, car nous sommes en danger de mort. Les surveillants jouent avec nos vies dans ce quartier disciplinaire. C'est plus que de l'humiliation ; ils nous terrorisent, et ce qui est arrivé à J. pourrait arriver à chacun d'entre nous.

Nous dénonçons aussi les pressions qui sont faites sur les prisonniers qui ont assisté aux faits. Les témoins – malgré eux – de ce qui s'est passé samedi dernier subissent des pressions psychologiques et sont très clairement menacés de transfert. Tout semble mis en place pour les pousser à bout. Ainsi, cinq d'entre nous ont déjà été transférés suite au blocage de la promenade et sont désormais à Lille, Bordeaux, Sédequin... Considérés comme « meneurs », on ne les a même pas laissés embarquer leurs affaires personnelles. C'est comme ça que la prison est tenue maintenant, en nous menaçant d'un « transfert disciplinaire » qui nous éloignerait encore plus de familles et de nos proches.

Nous exigeons que la direction de la Maison d'Arrêt remplace immédiatement cette équipe de surveillants, il est évident que c'est la première chose à faire. La petite équipe sadique de matons du mitard, nous prisonniers, nous la surnommons « l'escadron de la mort ». Ici, on est spectateurs du désespoir humain, et on sait tous que J. pourrait être n'importe lequel d'entre nous. Il a été battu à mort parce qu'il tapait dans une porte : il n'en pouvait plus d'attendre, coincé dans la « salle d'attente » de la prison, sans fenêtre. Il voulait juste regagner sa cellule. Ils sont venus et l'ont plié.

On ne soigne pas le mal par le pire. Nous voulons que tout cela cesse. Que celui qui est condamné à aller au mitard puisse au moins conserver sa dignité, et que ses droits fondamentaux soient respectés.

Nous voulons que la vérité soit faite sur la mort de J. et qu'une telle horreur ne puisse plus se reproduire, ni ici, ni ailleurs. Nous nous associons à la douleur de la famille et sommes prêts à témoigner si elle le désire.

**Des prisonniers de la MA de Seysses**



## Ministère de la Justice

Communiqué de presse de l'administration pénitentiaire

21.04.2018

La Chancellerie condamne les allégations circulant sur les réseaux sociaux concernant la mort d'une personne détenue survenue au quartier disciplinaire du centre pénitentiaire de Toulouse-Seysses le samedi 14 avril 2018.

Dès la constatation du décès, le parquet a été informé par l'administration pénitentiaire : une enquête judiciaire est actuellement en cours, comme cela se fait systématiquement en pareil cas. Aux termes des informations communiquées par le Procureur de la République à la presse, rien ne permet d'alléguer que la mort de cette personne détenue puisse être due à des violences volontaires, *a fortiori* imputables à des agents du service public pénitentiaire. Ainsi, l'autopsie réalisée le 16 avril a conclu à un décès par asphyxie.

Ces accusations sont graves ; le ministère se réserve d'y donner toute suite qu'il appartiendra à l'encontre des auteurs, ou relais, de ces allégations.

# LES PRISONNIERS DE SEYSSES ONT RAISON !



COMMUNIQUÉ DE L'ENVOLÉE LE 22 AVRIL 2018

**Maison d'arrêt  
de Seysses  
17/04/2018  
Refus de  
réintégrer  
les cellules**



**Suite à la  
mort d'un  
détenu au  
mitard le  
14 avril**

C'est avec une certaine surprise que nous avons pris connaissance des déclarations de la Garde des sceaux dans les médias et du communiqué de son ministère le jour même de la publication de cette lettre. Pendant une semaine, elle avait pourtant brillé par son silence, alors que dès l'annonce du prétendu suicide de J., des centaines de prisonniers de la maison d'arrêt de Seysses menaient un mouvement de protestation de plusieurs jours : refus de remonter de promenade malgré l'intervention des Eris, « Matons, assassins » hurlé aux fenêtres, déploiement d'une banderole dans la cour de promenade... et que des manifestations de colère éclataient dans des quartiers de Toulouse.

Il y a un suicide tous les trois jours en prison. Il n'y a pas pour autant un mouvement de prisonniers tous les trois jours. Rappelons aussi que les prisonniers qui se soulèvent, qui témoignent, qui s'expriment prennent énormément de risques : sanctions disciplinaires, diminution des jours de remise de peine, suppression de parloirs, pressions du personnel pénitentiaire, fouilles administratives, transferts, etc. Cela aurait dû suffire à la ministre pour considérer avec le plus grand sérieux leur exigence de vérité. Mais il a fallu qu'un communiqué de prisonniers commence à circuler massivement sur les réseaux sociaux et soit repris par les médias pour qu'elle daigne enfin réagir. Et de quelle glorieuse manière !

Qu'elle ait à cœur d'inquiéter les témoins de cette mort plus que suspecte ainsi que ceux et celles qui la relaient plutôt que d'établir la vérité sur ce qu'il s'est véritablement passé pour J. le 14 avril 2018, alors qu'il était placé sous sa responsabilité,

pourrait prêter à rire si ce n'était pas indécent dans d'aussi dramatiques circonstances.

Il va de soi que nous nous sentons – avec d'autres – directement visés quand elle envisage des « poursuites » contre les relais de ce qu'elle nomme des « allégations ». Nous assumons bien évidemment notre position de relais puisque c'est précisément notre raison d'être depuis la création de *L'Envolée* en 2001 par d'anciens prisonniers et proches de prisonniers. Chaque semaine dans notre émission de radio et chaque trimestre dans notre journal, nous tâchons de donner de l'écho à la parole des prisonniers et prisonnières, qui sont les seuls à qui nous reconnaissons la légitimité de dire ce qu'il se passe derrière les murs. Le site Internet poursuit ce travail au fil de l'actualité. Ce ne serait pas la première fois que le ministère des prisons et des tribunaux et l'administration pénitentiaire tentent de nous empêcher définitivement de jouer ce rôle de porte-voix en nous attaquant pour diffamation. Il leur faudrait pour cela démontrer que les « allégations » dont ils accusent les prisonniers sont fausses. Tout ce qui nous importe dans cette histoire tragique, c'est que lumière soit faite sur ce qu'il se passe quotidiennement au quartier disciplinaire de Seysses, et particulièrement sur ce qui a conduit à la mort de J. le 14 avril. C'est aussi tout ce qu'exigent les prisonniers qui, eux, ont toutes les raisons de s'inquiéter pour leur propre sécurité.

Nous savons les pressions et les sanctions qu'ont déjà subies plusieurs prisonniers, et la traque menée par l'administration pour tenter d'identifier par tous les moyens des « responsables ». Les manifestations de révolte à l'intérieur de la prison



et dans plusieurs quartiers populaires de Toulouse démontrent pourtant suffisamment que les dites « allégations » ne sont pas le fait de quelques responsables, ni d'une quelconque « rumeur », mais bien la conviction largement partagée que J. ne s'est pas pendu.

L'administration veut des « responsables » ? Qu'elle cherche donc plutôt du côté de ceux qui ont eu la responsabilité de J. au mitard ! Là devrait être le seul souci de la ministre des tribunaux et des prisons. Sinistre posture quand on prétend défendre la Justice que de menacer les témoins ... Quant à nous, nous poursuivons avec la plus grande détermination la tâche que nous nous sommes fixée il y a plus de quinze ans : relayer le plus largement possible la parole des enfermés.

Notre seule inquiétude porte sur le traitement réservé aux prisonniers de Seysses, à ceux qui ont déjà subi des transferts disciplinaires, à tous ceux qui craignent pour leur intégrité dans cette maison d'arrêt et dans toutes les prisons de France. Nos pensées vont aussi à la famille et aux proches de J. , et nous respectons leur choix de ne pas s'exprimer dans les médias pour le moment.

Il faut que la vérité éclate. C'est pourquoi nous appelons tous ceux qui pourraient témoigner de ce qu'il s'est réellement passé ce jour-là, mais aussi des suites disciplinaires en cours, à se rapprocher du syndicat PRP ou de *L'Envolée*.

#### AUX JOURNALISTES ET AUX ASSOCIATIONS

Contrairement à l'essentiel des médias, nous ne cherchons pas à présenter un « traitement équilibré » de la question carcérale.

D'abord, et nous le répétons inlassablement, parce que nous estimons que les prisonniers sont les mieux placés pour décrire ce qu'ils vivent et pour énoncer quelques vérités sur la prison. En des temps pas si lointains, des intellectuels, une bonne partie de la gauche et du peuple voyaient là une évidence. C'était d'ailleurs ce qui avait présidé à la fondation du Groupe information prison (GIP) dans les années 1970.

Ensuite parce que le prétendu « traitement équilibré » accentue bien souvent un déséquilibre profond, un « rapport de classe » osait-on même dire à l'époque du GIP, qui écrase un peu plus encore la parole des « muets sociaux ». Le blocage légitime d'une cour de justice par des avocats en colère contre la mise en place de cages vitrées pour les accusés au tribunal est reconnu par tous et toutes comme un acte politique, une prise de parole collective. Il n'y a aucune raison pour que des refus de remonter de promenade ou des révoltes dans des quartiers toulousains n'apparaissent pas également au yeux de tous et toutes

comme une prise de parole politique et collective. Pourtant personne n'a jugé bon d'aller questionner ces prisonniers ou leurs familles à la sortie de la prison.

Rappelons au passage qu'une grande partie des prisonniers – dont J. avant sa mort – de la MA de Seysses sont des prévenus : d'une part, ils sont présumés innocents, il serait bon que l'administration et les médias ne l'oublie pas ; d'autre part, comme ils ne sont pas encore passés en jugement, ils ont énormément à perdre. Bloquer une promenade deux jours de suite est moins que jamais un acte anodin. Les prisonniers ont de plus eu le courage de faire sortir un communiqué. Cette prise de parole est un acte si fort qu'une ministre, pourtant empêtrée au même moment dans des réformes liberticides et impopulaires (Justice, droit d'asile, éducation...), a dû prendre enfin la peine de répondre – dans le seul but de la faire taire.

Le jour même, le Genepi, dont les membres interviennent quotidiennement en prison pour pallier au vide existentiel imposé aux enfermés, a choisi d'entendre la voix des prisonniers et de la relayer. Il serait maintenant temps que d'autres organisations se manifestent et soutiennent elles aussi cette parole – surtout dans une période où bon nombre d'entre elles prétendent vouloir sauver une « justice menacée » par cette même ministre des tribunaux et des prisons.

Enfin, la moindre décence à l'égard du prisonnier qui est mort à Seysses voudrait que les journalistes, à peine rappelés à l'ordre par la ministre « montée au créneau », ne se précipitent pas pour tendre complaisamment leurs micros aux surveillants syndicalistes histoire d'en faire, une fois de plus, les véritables victimes de l'enfermement.

Les prisonniers ont raison de se révolter, et ils ont raison de prendre la parole contre le sort qui leur est fait.

**L'Envolée,  
pour en finir avec toutes les prisons**



# FAIRE RESPECTER LES TÉMOIGNAGES DES PRISONNIERS

COMMUNIQUÉ DU SYNDICAT PRP,  
22 AVRIL 2018

Syndicat pour la Protection  
et le Respect des Prisonniers  
14, rue de la Bièvre 36 000 Châteauroux  
06.65.25.04.43  
Syndicat.prp@gmail.com



**Communiqué :**  
Protection et Respect pour les prisonniers de Seysses

Dimanche 22 avril 2018

## FAIRE RESPECTER LES TÈMOIGNAGES DES PRISONNIERS

Nous, Syndicat pour la Protection et le Respect des Prisonniers, continuons à croire en la parole de ces prisonniers de la Maison d'arrêt de Seysses qui se sont mobilisés pendant plusieurs jours pour hurler leur douleur et leurs craintes.

Ils l'ont fait car ils avaient de bonnes raisons de le faire ; pour la mort de l'un des leurs au mitard de cette prison de Seysses où, d'après leurs écrits, sévirait une équipe de surveillants qu'ils ont rebaptisé entre eux "l'escadron de la mort".

Nous insistons sur le fait que des suicides, il y en a malheureusement très régulièrement, et que ces drames, quand ils ont lieu, n'entraînent pas des réactions d'une telle ampleur dans les prisons.

La mobilisation et le communiqué sont un cri de détresse. Les prisonniers expriment ici leur sentiment d'insécurité. Vivre avec cette peur au ventre est très difficile à supporter. Ils ne veulent pas mourir au mitard !



PARLER EST UN DROIT ET NON UN CRIME :  
MEME POUR UN PRISONNIER

Il est important de souligner aussi qu'ils ont leur mot à dire, puisqu'ils sont concernés. Ils ne font que leur devoir de transcrire des faits, des éléments nécessaires pour que la vérité apparaisse si une enquête est ouverte.

**Parler est un droit et non un crime : même pour un prisonnier !**

On leur refuse ce droit de se faire entendre en faisant de ces témoignages des "allégations". La balance n'est pas équilibrée.

Nous contribuerons à ce que leur parole et leur communiqué continuent d'être relayés dans les jours à venir. Nous appuierons leurs revendications et ferons en sorte que leurs paroles soient respectées.

### **PROTEGER LES PRISONNIERS**

Nous savons qu'aujourd'hui la sécurité des prisonniers est mise en danger au plus haut point et que des pressions sont faites à l'intérieur : transfert ou menace de transfert, cantines refusées, pression sur les parloirs, fouille ministérielle (c'est-à-dire de toute la détention en même temps).

Ces moyens de pression sur les détenus et leurs familles nous rappellent les moyens utilisés par les surveillants lors de leur mouvement de janvier 2018. Aujourd'hui, ces moyens de pression ont pour but que les prisonniers se taisent, se désolidarisent, et d'isoler des meneurs de la mobilisation de la semaine dernière.

En tant que syndicat, nous sommes dans l'obligation de protéger nos adhérents ; c'est notre rôle, tout comme les syndicats pénitentiaires le font pour les surveillants. Nous protégerons la confidentialité des prisonniers qui se sont exprimés et s'ils le veulent, nous mettrons à disposition des avocats pour la défense des prisonniers qui seraient inquiétés.

**Nous appelons d'autres prisonniers ou proches à témoigner pour continuer à faire avancer la vérité sur ce qu'il se passe dans cette prison.**

Nous appelons toutes les organisations de respect des droits de l'homme, les associations d'avocats et tous les citoyens à rester vigilants sur ce qui se passera dans les jours et mois à venir à la prison de Seysses, et pour les prisonniers qui ont été et qui seront transférés suite à cette mobilisation sans précédent.

**Le syndicat pour la protection et le respect des prisonniers**

# « RIEN N'A CHANGÉ À SEYSSES »



## COMMUNIQUÉ DE PRISONNIERS DE SEYSSES LE 12 MAI 2018

**Maison d'Arrêt de Seysses,  
le 12 mai 2018**

Dans notre précédent communiqué du 20 avril 2018, on dénonçait ce que tout le monde sait à la prison de Seysses : J., retrouvé mort au mitard le samedi 14 avril 2018, ne s'est pas pendu. Il a été battu à mort par l'équipe de surveillants responsable du quartier disciplinaire. Le même jour, un prisonnier a fait une tentative de suicide au SMPR (l'hôpital de la prison) et il est mort deux jours plus tard. Depuis, on en a appris plus sur lui en parlant entre nous. C'était un jeune sans-papiers marocain d'une vingtaine d'années qui ne posait pas de problèmes. Il avait acheté du cannabis à d'autres prisonniers et il leur devait de l'argent. C'est pour ça qu'il a été mis à l'amende dans la cour de promenade. Il a été emmené au SMPR pour être soigné. Il réclamait de voir un psychiatre, on lui a refusé, alors il s'est ouvert les veines. Des témoins l'ont très bien entendu crier qu'il venait de se couper. C'était un appel à l'aide, il était à bout, et on l'a laissé se vider de son sang. Il n'avait pas de famille en France, donc tout le monde s'en foutait. Mais il ne voulait pas mourir, il était juste en détresse. C'est la prison qui est responsable, avec les surveillants et les infirmiers.

Depuis la mort de ces deux prisonniers, rien n'a changé à la maison d'arrêt. La direction a transféré ceux d'entre nous qu'elle jugeait responsables du mouvement qui a duré plusieurs jours (on a été jusqu'à 200 à refuser de remonter de promenade pour protester, on a fait une banderole, on criait « matons assassins » aux fenêtres) et les témoins directs du tabassage de J. qui a provoqué son décès ont subi des pressions. Mais l'équipe de matons qu'on appelle entre nous « l'escadron de la mort » est toujours là et tourne encore au mitard.

Ce matin, un autre prisonnier a tenté de se pendre à la maison d'arrêt côté condamnés. L'après-midi, il devait passer devant le prétoire. C'est le tribunal interne à la prison qui juge les prisonniers accusés d'avoir provoqué des incidents en détention. Le prétoire peut décider de mesures disciplinaires, et le plus souvent c'est un placement au mitard. Le prisonnier avait très peur d'y aller vu comment ça se passe là-bas : des brimades, des insultes, des coups, et parfois même la mort comme on le racontait dans notre premier communiqué. Alors il s'est passé la corde au cou au moment de la gamelle du matin. Heureusement, les infirmiers ont réussi à le ranimer, mais des témoins ont entendu le major qui disait devant le mec qui n'était même pas encore décroché : « Il nous fait toujours le même cinéma, celui-là. » Pour eux, une tentative de suicide c'est du cinéma ! Le lendemain de la mort de J., on a entendu le même major qui menaçait un prisonnier qui tapait dans sa porte, en lui disant : « Le dernier qui a fait ça, il a fini dans un sac ! » On est emprisonnés par des gens qui sont inhumains. Comment peut-on supporter que ceux qui dirigent la détention se moquent de nos appels à l'aide, des tentatives de suicide et des morts dont ils sont responsables ? On a parfois l'impression d'être dans un cauchemar. Il y a des prisonniers ici qui sont juste en attente d'un jugement, qui ne sont même pas encore jugés coupables. Et il y en a d'autres qui ont été condamnés et qui acceptent de faire leur peine, mais on ne peut pas accepter d'être traités comme du bétail ! On a l'impression d'être rejugés chaque jour par les surveillants et les chefs. On le voit dans les regards, les paroles, les gestes... Ils nous déshumanisent, on est juste des numéros pour eux. Ils veulent nous faire comprendre qu'ils ont tout le pouvoir, qu'ils sont comme une mafia à l'intérieur. Ils peuvent tout se permettre, ils n'ont rien à craindre parce qu'ils sont toujours couverts.



ILS PEUVENT TOUT SE PERMETTRE,  
ILS N'ONT RIEN A CRAINDRE  
PARCE QU'ILS SONT TOUJOURS COUVERTS.

Ils dirigent tout par la peur. Un major peut même nous menacer de mort parce qu'on tape dans une porte pour réclamer quelque chose !

Tout ce qu'on demande, c'est d'être traités comme des êtres humains. De faire notre temps en prison sans craindre pour notre vie, sans subir en permanence les humiliations et les violences des surveillants. Ici, il n'y a aucun respect de la dignité, aucune déontologie, tout est fait contre les prisonniers. On dirait aussi qu'ils font tout pour que ça se passe mal entre nous, en mettant ensemble en cellule des gens qui n'ont rien à voir ou en enfermant des gens qui n'ont rien à faire en prison, qui devraient être soignés : des malades, des mecs qui ont des troubles psychiatriques parfois très graves. On craint pour notre santé, on craint même pour notre vie, alors qu'on devrait juste patienter avant notre sortie. L'État s'en fout, on est juste des numéros à gérer, et ça arrange bien les surveillants sadiques qui se passent les nerfs sur nous.

La situation est explosive ici, et c'est aussi en grande partie à cause de la juge d'application des peines (JAP) et du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) qui se chargent des conditionnelles. Il y a très peu d'aménagements de peines, les remises de peine et les grâces sont trop peu accordées, on est de plus en plus à faire notre peine quasiment pleine. Il n'est pas rare que le procureur fasse tomber des vieux sursis peu de temps avant la sortie pour qu'on reste enfermés. A croire qu'ils veulent nous garder le plus longtemps possible, et rien n'est fait pour la

réinsertion. La loi Taubira était censée « vider les prisons » en facilitant les conditionnelles et les peines alternatives, mais c'est comme si elle n'était pas arrivée jusqu'à Seysses. On est tous sous pression, et rien ne nous encourage à montrer des signes de réinsertion, à travailler, à se tenir à carreau, puisqu'on sait que rien n'est fait en échange pour nous laisser sortir.

Il faudrait qu'on nous explique comment J. a pu se pendre alors qu'il était à poil au mitard. Il n'était pas suicidaire, on le sait tous ici. Et il n'avait ni drap, ni couverture dans sa cellule. Pour éviter qu'il s'accroche, soi-disant, on lui a seulement laissé un pyjama en papier.... Leur version officielle ne tient pas debout.

Nous réclamons la vérité sur ce qui s'est passé pour J. Nous réclamons que l'équipe de surveillants responsable de sa mort soit suspendue. Nous dénonçons les transferts disciplinaires et les pressions exercées sur les témoins. Nous exigeons de ne pas être condamnés à des nouvelles peines chaque jour par ceux qui devraient juste nous surveiller et assurer notre intégrité physique et morale. Nous exigeons de ne pas être enfermés avec des gens qui n'ont rien à faire en prison et qui peuvent menacer notre sécurité. Nous exigeons d'être traités dignement, comme des êtres humains.

Nous nous associons à la peine des familles et nous sommes prêts à témoigner si elles nous le demandent.

**Des prisonniers  
de la maison d'arrêt de Seysses**



# IL Y A DES CIRCONSTANCES OÙ LE SILENCE EST DE PLOMB !



## LES SPÉCIALISTES DE LA PRISON ONT ENCORE BRILLÉ PAR LEUR DOCILITÉ

**D**epuis les mouvements des années 1980, les prisonniers en lutte ont toujours placé le mitard au cœur de leurs revendications. Et pas pour rien : ils savent très bien que c'est la clef de voûte de la prison ; et que dans ces cachots, loin des regards extérieurs, tout peut arriver, même le plus horrible... Les médecins qui exercent dans la pénitencière le savent aussi, ainsi que les avocats qui s'intéressent aux conditions de détention ; tout comme les associations qui observent le fonctionnement du système carcéral avec une optique citoyenne, humaniste, soi-disant pour « dénoncer les abus » d'un système qui déraperait parfois.

Que ces professionnels de la prison, que ces associations subventionnées par l'Etat ne remettent jamais en cause la prison elle-même, et encore moins le monde qui la génère, ça on le savait. Ils ne peuvent pas avoir une critique radicale de ce système qui les nourrit. Pire, ils montrent – à chaque fois- qu'ils se considèrent comme les seuls intermédiaires habilités à traduire les témoignages individuels des prisonniers – dont ils ne font rien ; et toute prise de parole collective est une telle mise en péril de leur fonction et de leur existence même qu'ils rechignent à s'en faire les relais.

C'est pour ça que l'OIP n'a jamais fait – ni même repris – une déclaration, un communiqué demandant l'abolition des mitards. *L'Envolée* a essayé plusieurs fois d'associer ce type d'organisations à des campagnes initiées par les prisonnières et prisonniers : toujours en vain. L'« observation » reste leur unique prérogative ; observer sans jamais prendre réellement parti. Mais dans des cas comme celui de J. à Seysses, lorsque les faits parlent d'eux-mêmes, le silence devient criminel. Eux qui ont l'oreille des médias nationaux, ils continuent à se taire.

Pire encore : quelques semaines plus tard, ils ont admis avoir précédemment reçu des courriers de prisonniers les alertant sur les violences exercées par des matons au mitard de Seysses. A quoi ces courriers ont-ils servi ? A « observer » une, deux, trois morts dans ce foutu mitard, pour ne parler que de celui-ci ? Inexcusable. D'autant qu'on a vu des membres du Genepi prendre une position claire, allant jusqu'à déclarer publiquement que « la prison tue, la prison assassine »... pourtant, eux aussi reçoivent des subventions de l'Etat, mais ils ont préféré dénoncer l'inacceptable, plutôt que de lécher la main qui les nourrit.

### L'ETAT ENFERME, LA PRISON ASSASSINE

*Extraits du communiqué du Genepi Toulouse publié le 1<sup>er</sup> mai 2018*

[...] Aujourd'hui encore, les conditions de la mort de J. restent confuses. L'État, par la voix des surveillants, de l'administration pénitentiaire et du parquet, affirme qu'il s'agit d'un suicide. Les détenu·e·s, eux, soutiennent que celui-ci est décédé à la suite de violences perpétrées par les surveillants. Le collectif Genepi Toulouse veut réaffirmer sa solidarité dans la lutte des détenu·e·s de la maison d'arrêt de Seysses pour que la vérité et la justice soient rendues sur cette affaire. Suicide ou meurtre maquillé, la seule chose sûre est que la prison a encore une fois tué : en France, en prison, une personne se suicide tous les trois jours ; on s'y suicide sept fois plus que dans le reste de la population. La maison d'arrêt de Seysses, cette prison surpeuplée où le nombre de prisonnier·e·s suicidé·e·s est le plus important de l'agglomération toulousaine, ne fait malheureusement pas exception à la règle nationale.



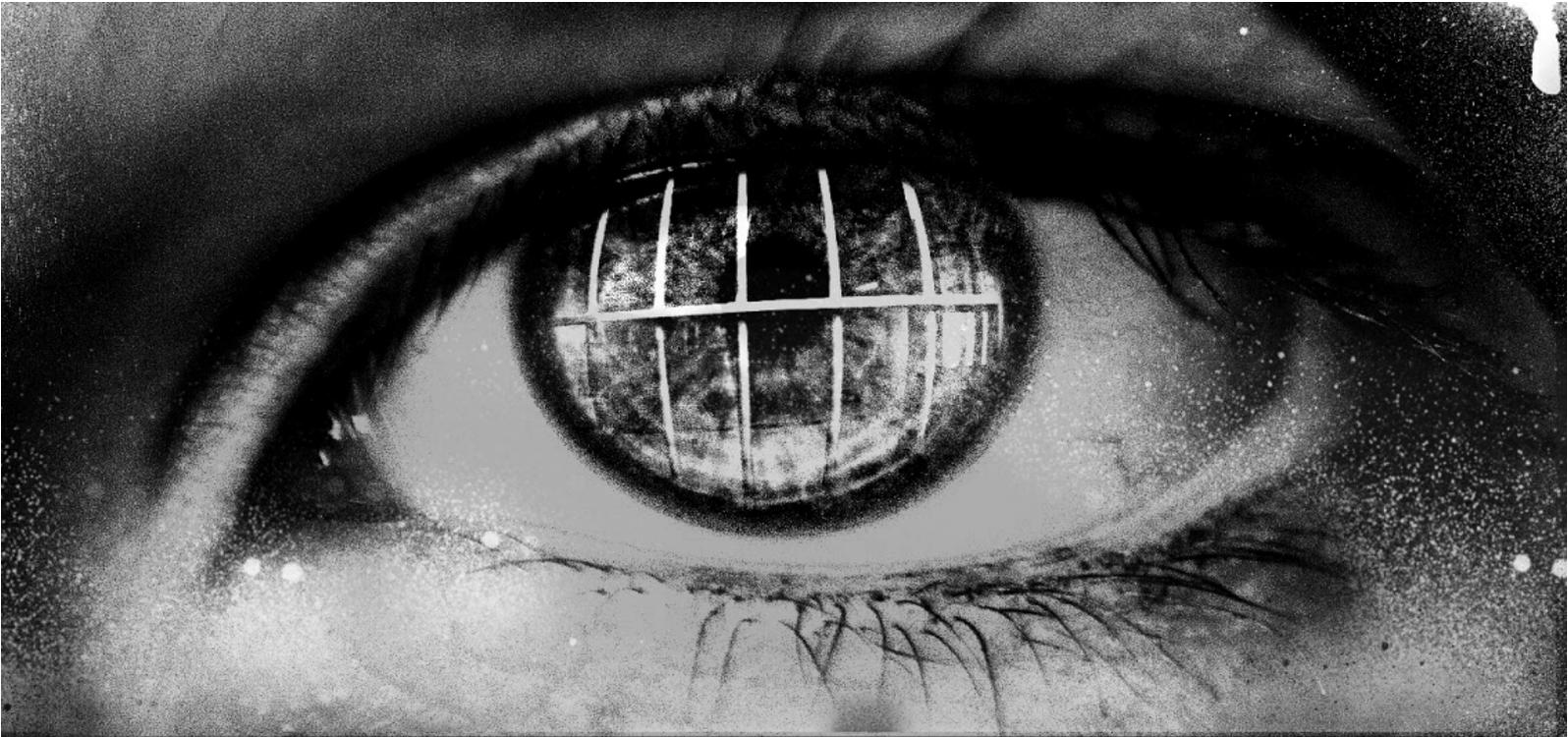
## **« CES GESTES DE DÉSESPOIR NE TRADUISENT QUE LE CLIMAT EXÉCRABLE QUI RÉGNE ICI »**

**EN MAI 2013 DÉJÀ ,  
DES PRISONNIÈRES DE SEYSSES  
PRENAIENT LA PAROLE  
COLLECTIVEMENT**

*Il y a cinq ans, plusieurs prisonnières du quartier femmes de la maison d'arrêt de Seysses adressaient un courrier aux émissions de radio anticarcérales de Toulouse pour dénoncer le « climat exécrable » qui régnait dans cette partie de la prison, entre les brimades de matonnes particulièrement violentes et leurs sous-entendus racistes. Certaines prisonnières avaient été jusqu'à la tentative de suicide pour se faire entendre de la direction ; en vain. Suite à la publication de leur texte, des courriers ont été adressés à la direction de la prison ainsi qu'au directeur interrégional des services pénitentiaires ; il a été largement placardé sur les murs des villes environnantes, et un rassemblement a eu lieu devant la prison. La lettre a aussi circulé du côté hommes de la détention, suscitant des messages de solidarité pour les prisonnières, et aussi des tensions avec le personnel.*

*Le représentant régional de FO-pénitentiaire Philippe Campagne était alors monté au créneau pour redorer le blason de ses collègues de Seysses : les lettres des prisonnières de la MAF n'étaient qu'un tissu d'affabulations, et suite à une petite enquête interne, le syndicat envisageait de porter plainte pour diffamation. La routine : ils profitent toujours de la mise en accusation du sale boulot des surveillants par des prisonniers pour réclamer des ronds et des personnels supplémentaires, sûrs de gagner au passage la sympathie des matons et matonnes adeptes de la gestion musclée de la détention.*

*Rien de bien surprenant ; mais cette fois, les rodomontades geignardes des syndicalistes ont eu du mal à circonscrire le petit feu allumé par la circulation de plus en plus massive de courriers en provenance de la MAF. Un animateur de l'émission Bruits de taule a même été invité à s'exprimer sur un plateau de France 3 Régions. Comme à son habitude, l'AP a risposté par le transfert d'une prisonnière basque accusée d'être à l'origine du trouble. Entretemps, les prisonnières avaient obtenu de desserrer quelque peu l'étau : selon les témoignages reçus à l'époque, les matonnes les plus dures se sont tenues à carreau durant quelques mois... mais une fois l'orage passé, elles ont inexorablement redurci leur gestion.*



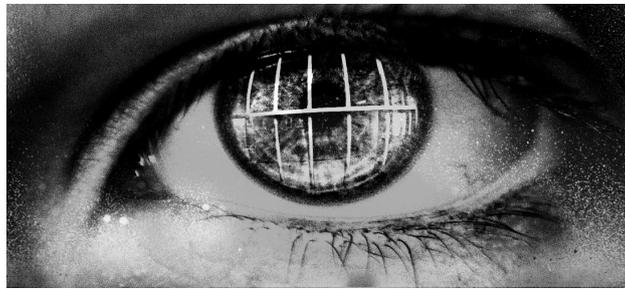
# APPEL DES PRISONNIERES DE LA MAISON D'ARRET DE SEYSSES

Seysse, le 10 mai 2013

Incarcérées à la prison de Seysse, quartier femmes, nous souhaiterions alerter l'opinion publique sur les conditions de détention qui nous sont infligées. Des exemples concrets de propos diffamatoires, méprisants, condescendants tenus par les surveillantes sont légion. Nous avons alors tenté de prévenir la direction mais il semble que nos courriers n'arrivent jamais dans le bureau, nos lettres étant interceptées par les surveillantes. A bout de nerfs, épuisées par ces conditions de détention rythmées par la répression, les brimades et les pressions, nous avons entrepris aujourd'hui une action afin de tenter de faire bouger les choses.

En effet, depuis 10 jours, il y a eu 5 tentatives de suicide au quartier femmes et aujourd'hui, alors que nous avons voulu avoir un entretien avec la directrice, celui-ci nous a été refusé. Après maintes menaces de la part du personnel pénitentiaire, trois d'entre nous, poussées dans leur dernier retranchement, ont avalé des cachets, moi-même je me suis auto-mutilée. Ces gestes de désespoir ne traduisent que le climat exécrable qui règne ici. Par ce courrier, nous souhaiterions dénoncer le harcèlement et les pressions psychologiques que nous subissons de façon répétée. Pourriez-vous S.V.P. lire notre courrier à l'antenne d'une part et alerter les médias pour nous. Nous craignons que l'une d'entre nous ne se fasse plus de mal que de raison. Nous vous en remercions.

Des détenues de Seysse, quartier femmes



*Une autre lettre d'une ex-prisonnière de Seysses  
nous est parvenue un mois plus tard :*

Bonjour Canal Sud,

Je vous écris pour apporter mon témoignage au sujet des mauvais traitements dénoncés à la MAF de Seysses. J'ai été incarcérée pendant quelques mois dans cette prison il y a peu de temps et je ne peux que confirmer ce que disent les détenues dans leurs courriers. Durant cette période d'enfermement, j'ai assisté et/ou vécu plusieurs scènes dont je vous fais une liste, non exhaustive, ci-dessous :

- Régulièrement, et pour des raisons injustifiées, les parloirs sont annulés alors que les familles sont là, et à l'heure.
- Les surveillantes lisent tous les courriers avant de les distribuer et divulguent volontairement leurs contenus à qui veut bien les entendre.
- Une détenue malade a été privée de nourriture parce que les surveillantes exigeaient qu'elle se lève elle-même pour prendre le plateau-repas que sa codétenue était prête à lui récupérer pour l'aider.
- Les infirmières et médecins ne respectent pas le secret médical et divulguent des informations non nécessaires aux surveillantes.
- Une détenue a attendu près d'un mois avant de pouvoir subir l'intervention dont elle avait besoin, elle a failli faire une septicémie tellement la prison a mis de temps à l'envoyer à l'hôpital.
- Alors que les femmes blanches et parlant français sont appelées par leur nom, les autres sont bien souvent désignées par leur nationalité ou leur région d'origine.
- Il n'y a aucun moyen de traduction mis en place par l'AP, ce qui ferme ainsi la possibilité aux non-francophones d'accéder aux mêmes droits que les autres.
- Après chaque parloir, les surveillantes effectuent une fouille totale à nu automatiquement sur chacune des détenues alors que cela n'est pas obligatoire. La fouille se fait dans un recoin mais tout le monde peut voir. C'est une pratique non nécessaire et rabaisante.
- Certaines détenues attendent plus d'un mois pour recevoir les repas adaptés à leur régime alimentaire.
- Les surveillantes, soit parce qu'elles ont la flemme de faire leur travail, soit simplement par vengeance, pratiquent la technique de l'oubli, c'est-à-dire qu'elles laissent les détenues dans la salle d'attente (où il n'y a rien, ni toilette, ni eau, ni occupation), parfois pendant des heures... et j'en passe...

Ça peut paraître des détails, mais lorsqu'on est privée de liberté, les proportions ne sont pas les mêmes. Ce qui est certain, c'est que les surveillantes exercent leur toute-puissance sur les détenues de manière arbitraire et font preuve de sadisme, et qu'elles bénéficient de la complicité de la direction qui les couvre. Je ne suis donc pas surprise que les problèmes à la MAF soient niés en bloc par l'AP, qui en plus en profite lâchement pour pleurnicher sur ses conditions de travail. Si je vous écris aujourd'hui, c'est pour soutenir ces détenues, et dans l'espoir que les médias arrêtent de mettre en doute leurs propos.

Vous comprendrez que je ne signe pas de mon nom.

# SEYSSES : UN STOCKAGE DE MASSE



« La maison d'arrêt de Toulouse-Seysses a ouvert en janvier 2003. Elle est située à 25 km du centre de Toulouse et à proximité du centre de détention de Muret. Comme toutes les maisons d'arrêt, l'établissement à "gestion déléguée", a pour vocation d'accueillir les détenus prévenus ainsi que les condamnés à une peine dont le reliquat n'excède pas un an, et ceux en attente d'orientation vers un établissement pour peine. Les deux grandes spécificités de l'établissement sont la douche disponible dans chaque cellule et la cuisine centrale, qui dessert à la fois la maison d'arrêt et le centre de détention de Muret. »  
(source [justice.gouv.fr](http://justice.gouv.fr))

Il faut une sacrée dose de bêtise ou de cynisme pour trouver le moyen, en sept lignes, de faire la promotion d'une prison pas si vieille, mais déjà surpeuplée, à coups de douches individuelles et de cantine collective. L'amélioration publicitaire qui consiste à mettre une douche en cellule ne règle en rien la question de l'enfermement proprement dit, bien sûr ; mais elle ne règle même pas la question de l'hygiène, vu que ces bâtiments prévus pour enfermer 596 personnes en renferment au bas mot 1 100. La maison d'arrêt (MA) est organisée en quatre bâtiments de détention : deux maisons d'arrêt pour hommes majeurs, un quartier pour mineurs, un quartier pour femmes. Les syndicats reconnaissent qu'il y a 150 matelas posés au sol en ce moment.

Notons aussi que la – succincte – présentation du ministère n'insiste pas sur cette autre spécialité, pourrait-on dire, de l'établissement : sa tendance à générer très régulièrement d'importants mouvements de protestation des prisonniers et prisonnières. Pour le reste, tout est vrai. Ouverte en 2003 à 25 km de Toulouse, elle est venue remplacer l'ancienne prison Saint-Michel qui datait du Second Empire, et qui – malgré sa vétusté – avait l'immense avantage d'être en pleine ville.

En plus de l'éloignement des familles, obligées de se rendre dans un *no-mans land* coincé entre une autoroute et une zone commerciale « où la vie est moins chère », cette délocalisation a permis de transformer le coin en véritable pôle de développement carcéral : entre le centre de détention de Muret situé à une centaine de mètres et la MA de Seysses, pas moins de 1600 personnes sont enfermées sur quelques kilomètres carrés. C'est le carrefour du Sud-Ouest.

En 2016, en désignant Seysses comme l'un des « neuf projets prioritaires pour faire face à la surpopulation carcérale », Valls avait définitivement acté cette vocation de stockage de masse acquise au fil des années 2000, promettant 600 places supplémentaires à la MA pour 2021. Laurent Maffre (secrétaire régional Ufap-Unsa matons) n'en pouvait plus, quand il a répondu à *La Dépêche* : pour lui, 600 nouvelles places feront de Muret-Seysses « l'un des plus importants sites de France après Fleury-Mérogis et la Santé ». Rien que ça ! « On a un manque de place sur la région, ça ne peut être que positif ! » ...Tu m'étonnes. Quand on vous dit que la surpopulation ne servira jamais que de prétexte à construire pour enfermer toujours plus !

Heureusement, qui dit stockage de masse dit aussi insolubles problèmes de gestion pour les matons : projections de colis de l'extérieur vers l'intérieur, circulation de téléphones – on se rappelle la fameuse vidéo filmée en janvier 2017 par de jeunes prisonniers qui faisaient quelques pas de danse dans un couloir en fumant des joints –, mouvements de prisonniers, comme on le voit dans ce numéro... et aussi évasions. Ainsi, le vendredi 4 mai 2018, un prisonnier s'est échappé du quartier courtes peines de Seysses. Selon la presse, après avoir escaladé un grillage, il aurait rejoint à pied l'autoroute A64 où une voiture l'attendait... Encore heureux qu'il y ait quelques avantages à être enfermé dans une usine ultramoderne au bord d'une voie rapide !

# MORTS AU MITARD

LES PERSONNAGES ET LES SITUATIONS DE CES RÉCITS  
ÉTANT AVÉRÉS, TOUTE RESSEMBLANCE AVEC DES PERSONNES  
OU DES SITUATIONS EXISTANTES À SEYSSES  
OU AYANT EXISTÉ À GRASSE NE SAURAIT ÊTRE FORTUITE ;  
ELLES SONT IMPUTABLES À L'ADMISTRATION PÉNITENTIAIRE  
ET À SES HOMMES DE MAIN.

## MAISON D'ARRÊT DE GRASSE : MORT AVANT SON SUICIDE ? LE RÉCIT DES FAMILLES *L'Envolée* N°2 octobre 2001

Vendredi 27 juillet 2001, c'est jour de parler. Anissa, la petite amie de Ralph, a obtenu exceptionnellement le double du temps de visite habituel. [...] Au bout d'une demi-heure, les deux amoureux se chamaillent. Un maton intervient ; répondant au doux surnom de Rambo, il traîne Ralph en dehors de la cabine et appelle du renfort. Ralph se débat, est mis à terre, roué de coups par les gardiens. Tout le monde proteste, les familles et les prisonniers qui assistent impuissants à la scène. Anissa est emmenée fermement dehors et perd une dent au passage, d'un coup de coude d'un maton.

Ralph est traîné directement au mitard. Selon deux témoignages, les matons entraînent très régulièrement pour tabasser Ralph. Puis, le samedi, juste après le passage de la gamelle, le copain du dessus lui conseille d'arrêter de gueuler en lui assurant que cela ne sert à rien. Les cris s'arrêtent à 18 heures et ne recommenceront plus. Les prisonniers autour du mitard commencent à voir une fumée noire sortir du cachot vers 20 heures ; ils se mettent à crier, à taper sur les barreaux pour prévenir les matons qui mettront une heure trente avant d'intervenir. En fait, leur intervention se limitera à asperger la cellule avec un extincteur à travers la grille du mitard. Par la suite les prisonniers sont certains d'avoir vu entrer

un camion de la morgue et non une ambulance, mais on répond que tout va bien, que Ralph aurait été emmené à l'hôpital et que ses jours ne seraient pas en danger.

Pendant ce temps, le directeur de la taule prévient la famille par téléphone en leur annonçant très froidement le suicide de leur fils. M. Hamouda réagit, il sait que son fils n'avait pas l'intention de se donner la mort, il sait que, contrairement à ce qui sera dit ensuite, son fils n'a jamais eu de tendances suicidaires. Il ne croit pas à ce qu'on lui raconte. La nouvelle va vite dans la cité : tout le monde connaissait Ralph.

La tension continue de monter dans la prison, des bruits commencent à courir, on craint pour la vie du copain. Le dimanche soir, les télés sont coupées, empêchant les prisonniers d'apprendre par les infos la mort de Ralph. Pourtant quelques-uns entendent la nouvelle à la radio, et le lendemain matin, dès l'ouverture des portes, c'est le début des hostilités. [...] L'émeute a duré la journée, les seules armes dont disposaient les mutins étaient leurs vêtements, auxquels ils ont mis le feu. Et si les CRS ont effectivement tiré des balles en caoutchouc, il semblerait que les matons postés aux miradors, voyant quelques mutins courir vers les enceintes, ont tiré à balles réelles. Officiellement, on dénombre onze

# « DEPUIS LES CARS, LES PRISONNIERS CRIENT : ILS ONT TUÉ RALPH, ILS ONT TUÉ RALPH ! »

blessés, mais les témoins directs ont dit que l'un d'entre eux était resté sur le sol, grièvement blessé, et que l'on était sans nouvelles de lui... Avant le retour définitif à l'ordre, il y a eu une altercation dans un couloir entre le directeur et deux prisonniers qui ont pu le raconter : J.-F. Allègre et Chaïr Touati. Comme ils l'accusaient formellement d'avoir tué Ralph, le directeur a entamé une nouvelle sérénade de tabassages en assénant un formidable coup de pied dans les testicules de J.-F. – qui a quand même eu le temps de lui cracher au visage. Piqué au vif, le directeur lui a promis de rapides retrouvailles après un transfert obligatoire...

C'est un groupe d'une centaine de prisonniers qui est transféré le soir même... La prison est désormais aux mains des CRS. Le mardi, les familles organisent spontanément une marche silencieuse regroupant plus de deux cents personnes jusqu'à la maison d'arrêt: elles subissent les provocations habituelles, et devant la prison, assistent à la sortie d'une nouvelle fournée de transferts ; depuis les cars, les prisonniers crient : « Ils ont tué Ralph, ils ont tué Ralph ! »

Aujourd'hui, la famille, les proches, les témoins cherchent à s'organiser pour démontrer publiquement qu'il ne s'agit pas d'un suicide : dès le mardi, la famille Hamouda a porté plainte pour non-assistance à personne en danger. Trois semaines plus tard, aucun rapport d'autopsie n'a été rendu alors que le résultat officiel est très attendu, car ayant vu le corps à la morgue, les parents ne croient pas à l'asphyxie par inhalation de vapeurs toxiques.

L'Administration pénitentiaire a très rapidement prétendu que la prison avait été sérieusement détruite, et que « les transferts sont devenus indispensables, vu l'état de dégradation, notamment des trois cours de promenade et de l'infirmerie [...] »

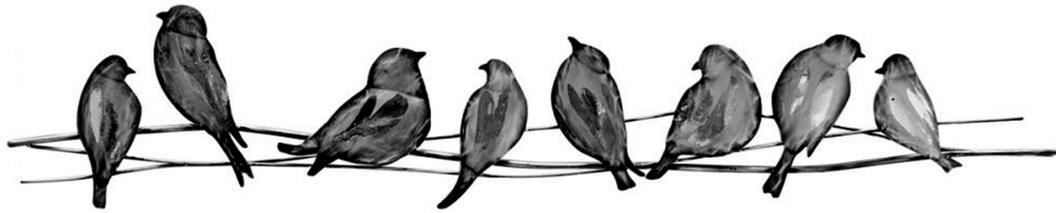
C'est plus que curieux, car, dès le surlendemain, les parloirs pouvaient reprendre, et les cours de promenade étaient intactes... l'évidence, c'est que ces transferts ont pour seul motif d'empêcher des témoignages en isolant les prisonniers, en exerçant des pressions disciplinaires sur les plus déterminés.



DANS LA CITÉ DE LA ZAÏNE, À VALLAURIS

# FAMILLES EN LUTTE

LES MORTS SUSPECTES EN PRISON ET DANS LES MITARDS SONT NOMBREUSES.  
NOUS RENDONS ICI HOMMAGE AUX FAMILLES DE CÉDRIC ET DE SAMBALY  
QUI SE BATTENT TOUJOURS POUR OBTENIR LA VÉRITÉ  
SUR LA MORT DE LEURS PROCHES.  
NOUS RAPPELONS QUE TOUT TÉMOIGNAGE  
EST IMPORTANT POUR LES FAMILLES,  
MÊME DES ANNÉES PLUS TARD.  
N'HÉSITÉS PAS À NOUS ÉCRIRE,  
NOUS RELAIERONS AUPRÈS DES PERSONNES CONCERNÉES.



**C**édric Bouland est mort le 23 décembre 2017 au mitard du centre pénitentiaire de Plœmeur, alors qu'il ne lui restait que quelques mois à faire avant sa sortie. L'Administration pénitentiaire s'est empressée d'y voir un nouveau cas de « suicide », mais lorsque sa famille est venue récupérer le corps de Cédric à la morgue, le médecin légiste a insisté pour qu'elle prenne des photos, car il portait des marques de coups et des blessures en plusieurs endroits. Ses proches se sont alors mobilisés pour obtenir la vérité sur la mort de Cédric et ils ont saisi la justice. Pourtant, plus de six mois après les faits, leur avocat n'a toujours pas eu accès au dossier ni à l'autopsie, le tribunal entravant la procédure par tous les moyens. L'enquête est donc officiellement toujours en cours – et les responsables de la mort de Cédric toujours en service.

**S**ambaly Diabaté est mort le 9 août 2016 à l'âge de 32 ans après une bagarre avec des matons au quartier disciplinaire (QD) de la prison de l'Île de Ré. Il devait sortir en 2021. Il avait refusé une fouille à nu, prétendument après qu'un poinçon ait fait sonner un portique. Sambaly a été agressé par les surveillants, puis jeté au QD ; ces mêmes matons l'auraient « retrouvé » mort quelques heures plus tard dans sa cellule, et l'autopsie d'un médecin légiste complice a servi à diffuser la nouvelle d'une crise cardiaque – dont les causes demeurent à déterminer. Les autres prisonniers – et même l'AP – soulignent tous qu'il n'était ni violent ni agressif avant cette altercation. D'autres témoignages ont révélé clairement la violence des cinq matons qui se sont acharnés sur lui. En dépit de l'audition d'une dizaine de membres du personnel en décembre 2017, l'enquête n'a évidemment jamais rien donné. Les surveillants de l'établissement font bloc ; quelques mois après les faits, ils n'ont pas hésité à se rassembler devant la taule pour se plaindre des violences dont ils seraient victimes...



# SEUL ENTRE 4 MURS

## SÉLECTION DE LETTRES, TEXTES, TÉMOIGNAGES ET RÉCITS SUR LE MITARD PARUS DANS *L'ENVOLÉE*

Oui, Madame !  
Il tourne, il tourne en des milliers de pas  
Qui ne mènent nulle part  
Dans un monde de béton, aux arbres  
de barreaux  
Fleuris de désespoir  
Inhumain..., rétréci...,  
sans aucun lendemain.  
Sa pitance est glissée  
sous une grille à terre  
Et dans un bol l'eau...  
pour qu'il se désaltère.  
Il est seul..., sans soleil  
Et n'a même plus son ombre.  
Infidèle compagne, elle s'en est allée  
Refusant d'être esclave  
de ce vivant mort-né.  
Il tourne... il tourne  
et tournera toujours  
Jusqu'au jour où vaincu  
en animal blessé  
Après avoir gémi en une unique plainte  
Il tombera à terre et se laissera crever.

Fleury-Mérogis...  
Un jour de septembre 1976  
Où j'existais si peu  
Que je n'étais même pas "personne"  
Fleury-Mérogis...  
Un jour de septembre 1976  
Où j'existais si peu...  
Mesrine  
Je vous vois une larme...!  
Pourquoi vous attrister ?  
Pauvre chien me dites-vous !  
En voilà une erreur...  
C'est un homme, Madame,  
Il est emprisonné.  
C'est celui que vos pairs  
ont si bien condamné  
En rendant la justice  
au nom des libertés.  
Fleury-Mérogis...  
Un jour de septembre 1976  
Où j'existais si peu  
Que je n'étais même pas "personne"

Fleury-Mérogis...  
Un jour de septembre 1976  
Où j'existais si peu...  
Mesrine  
Je vous vois une larme...!  
Pourquoi vous attrister ?  
Pauvre chien me dites-vous !  
En voilà une erreur...  
C'est un homme, Madame,  
Il est emprisonné.  
C'est celui que vos pairs  
ont si bien condamné  
En rendant la justice  
au nom des libertés.  
Mesrine  
Il tourne, il tourne,  
et tournera toujours,  
Mesrine  
Jusqu'au jour où vaincu  
en animal blessé  
Mesrine  
Il tombera à terre et se laissera crever.

*Trust, sur un texte de Jacques Mesrine*



## À l'attention de la direction de la maison d'arrêt des femmes de Fresnes, le 15 mai 2002



Je viens par la présente vous informer – par voie écrite, puisque je l'ai déjà fait à maintes reprises par voie orale, je respecte ainsi votre « proto-

cole » – que depuis que j'ai été envoyée au mitard (samedi 11 mai vers 16 h), je refuse systématiquement chaque repas qui m'est si délicatement proposé !

Appelez cela comme vous voulez : « grève de la faim »

est une expression peu appropriée à mes yeux, mais bon... Laissez-moi vous expliquer pourquoi je ne mangerai pas durant mon séjour au quartier disciplinaire (QD), comme vous aimez le désigner...



Avant tout parce que c'est bel et bien l'ultime moyen dont je dispose pour protester contre cette punition aussi absurde qu'injuste (pour obtenir des promenades d'une durée double en été et un lieu pour se retrouver quand il ne fait pas beau, bref pour plus de contacts entre détenues, et aussi de respect ! Comme je l'ai déjà expliqué. En effet, Monsieur le directeur, à la fois juge et procureur, croit tout savoir du haut de son prétoire, et tout avoir... de son côté, en particulier la loi, selon laquelle la sanction du mitard est la seule appropriée (en tout cas la seule qu'ils aient jugé bon d'appliquer) pour répondre à toute infraction mentionnée dans le fameux code de procédure pénale, et donc à ce « refus de réintégrer la cellule à l'issue de la promenade » dont je suis accusée (ainsi que mes deux potes, ayant écopé de deux jours ferme et treize jours de sursis au bout des quarante-huit heures de « mitard-prévention »). À votre loi, je me permettrai juste d'opposer quelques principes moraux, car il semble que c'est tout ce que j'ai de mon côté... Certes ma morale n'est pas la vôtre (et vice versa), vous n'êtes donc pas en mesure de la prendre en considération, me direz-vous... Rassurez-vous, on ne vous en demande pas tant !

[...] Alors voilà, ma morale à moi – et partagée par un bon nombre de personnes qui peut-être n'osent pas ou ne souhaitent pas l'écrire noir sur blanc pour diverses raisons... mais j'emploierai ici la première personne du singulier, car selon vos dires (au prétoire), la pensée collective semble vous déplaire profondément, donc je n'emploierai pas (trop) le « nous » que vous haïssez tant...

Ma morale réside dans la nécessité de s'entraider et de lutter contre toute oppression. Même lorsque celle-ci a été érigée en institution... D'ailleurs qui pourrait contester cette

« UNE VIOLENCE INOUIE,  
PUISQU'ELLE CONSISTE  
A ME PRIVER DE  
TOUT CONTACT HUMAIN »



SEUL ENTRE 4 MURS

valeur universelle du droit des peuples (ou communautés) opprimés de s'insurger ? Certes, votre devoir à vous est de veiller au bon ordre et à la sécurité de l'établissement, mais le mien est de lutter sans cesse pour préserver quelques espaces de liberté et de vie, de créer ou de renforcer les liens « sociaux » qui peuvent exister... Ce qui n'implique pas forcément de nuire au bon ordre carcéral, au contraire... Tout mettre en œuvre pour que les détenues puissent survivre et se « conserver » en bonne santé mentale et physique (effet escompté par la mise en œuvre des principes que je défends) ne permet-il pas aussi de perpétuer la tradition de votre métier, qui consiste à nous surveiller et/ou à nous « gérer », n'est-ce pas ? Mais vous me punissez pourtant !

Or ma méthode (de refus) demeure non-violente, tandis que la vôtre est d'une violence inouïe, puisqu'elle consiste à me priver de tout contact humain (hors avocats et corps médical) et de tout ce qui fait la vie... Par ce refus de réintégrer nos cages aseptisées, nous avons manifesté un besoin d'être écoutées, et par là même, notre volonté de vivre, mais il semble que vous persistiez – par cette punition – à vouloir m'enterrer vivante dans cet antre de la mort, dans ces cages d'un autre âge...

C'est donc au nom de la solidarité que je proteste encore une fois, car c'est la valeur supérieure à toute autre à mes yeux... Pendant que j'y suis, j'en profite pour citer une partie du règlement intérieur et/ou du code de procédure pénale (je ne sais !) que nous rejetons en détention, et qui montre à quel point vous faites fi de nos valeurs : « Tout prêt,

tout don, tout échange entre détenues est interdit. » Vous avez érigé l'égoïsme en valeur suprême, l'individualisme en modèle, cette punition de dix jours de QD que vous m'infligez le prouve également, et refuser de manger revient pour moi à refuser « concrètement » d'adhérer à ces valeurs qui me semblent bien néfastes pour l'avenir de l'humanité... Car en me condamnant si injustement, c'est toute forme de solidarité que vous sanctionnez. [...] La bonne nouvelle, c'est qu'en sortant du tarmi, devinez quoi ? Ben la promenade du dimanche après-midi a été rallongée d'une demi-heure, tout d'même ! Alors on peut penser : « Tout ça pour ça ? ! » (ce qui est mon cas)... mais aussi « c'est toujours ça de pris ! » (j'suis aussi de cet avis !)

Ceci dit, dans l'ensemble, nous pouvons considérer qu'on s'est bien fait rott-k (oups, traduction : « on s'est fait avoir »), donc on lâche pas, faut continuer l'combat !

Nous, on estime qu'on peut avoir encore plus de promenade les autres jours (le mieux serait tout le week-end dans la cour, mais bon, faut pas trop en demander : on est en zonzon quand même ! « sourire ») on réclame aussi l'accès plus régulier au sport et le droit, non plus de choisir entre bibliothèque et promenade, mais d'avoir les deux ! Ainsi que moins de harcèlement disciplinaire, voilà en gros les revendications ! Toujours moins d'isolement finalement !

Audrey





## **L**e mitard, *ou l'école de l'inhumanité*

J'avais 20 ans lorsque j'ai côtoyé le mitard pour la première fois. C'était à Fleury-Mérogis, dix ans avant son lifting initié par Sarkozy et Rachida Dati. Suite à une embrouille avec un surveillant, j'arrive au mitard pour moins d'une semaine, au bâtiment D3 à l'époque ; et je découvre, en même temps que la réalité du système, l'inhumanité dans toute sa splendeur ! Je passe sur le décor dantesque, les murs nauséeux, la gamelle en métal que le maton vous tend après avoir servi des milliers de prisonniers avant vous ! Draps pleins de puces, hurlements psychédéliques de prisonniers... un maton pour vingt mecs ! Si t'as mal aux dents, l'attente pour voir un dentiste, c'est minimum deux jours ; si t'as le malheur de frapper à la porte parce que la douleur est trop forte, on te fait attendre encore plus longtemps ! Sans parler de toutes les histoires de tentatives – et de « réussites » – de suicide, de tabassage par des armées de matons, etc. Telle fut ma première expérience avec le mitard. Lors d'autres incarcérations, j'ai connu le mitard d'autres prisons, et à quelques détails près, ils partageaient tous le même décor et le même cynisme cruel des matons – et l'arbitraire.

Je me rappelle d'un prisonnier qui venait d'arriver au mitard à Fresnes, en 2012. Quand il est arrivé à deux cellules de la mienne, j'ai compris qu'il était fragile psychologiquement. Ce prisonnier n'était pas au courant des sales manières du mitard. Le soir de son arrivée, à la distribution du repas, il s'est permis de rappeler au surveillant qu'il devait absolument avoir ses médicaments du soir. Ce dernier a promis, mais n'est jamais revenu. Ne pouvant dormir sans ses médicaments, il a fait du boucan toute la nuit. Le lendemain matin, il a eu l'audace de rappeler, certes de manière véhémement, le manquement de son collègue au maton qui faisait l'appel... Vexé, ce dernier l'a pris en grippe ! Des insultes volaient des deux côtés (nous avons tous les oreilles collées à nos portes) ! Plus tard dans la matinée, le maton est revenu avec cinq collègues. Quand ils sont entrés dans la cellule du prisonnier, au bruit, on devinait ce qui se passait. Pour montrer notre solidarité à celui qui se faisait tabasser et pour maudire les matons, on a mis des coups de pied, des coups de poing dans la porte. En moins de deux minutes, il a été maîtrisé ; mais l'altercation avait duré au moins deux heures, et à travers les échanges, on a compris que le médecin était passé. Ensuite les surveillants ont refermé sa cellule alors qu'il poussait des cris entre hargne et hystérie. Et puis plus rien ! C'est avec surprise que trois jours plus tard, on a entendu la voix du détenu par la fenêtre de sa cellule. On sentait qu'il ne savait pas où il en était ! C'est nous, en criant, qui lui avons rappelé la bagarre avec les matons ! Pendant qu'on lui racontait, sa voix monocorde et dérangée s'éteignait au fur et à mesure, car le seul souvenir qu'il gardait de cette altercation était le moment où il avait essayé de se débattre pour ne pas être piqué par la seringue du médecin que les matons avaient appelé après l'avoir tabassé ! Encore assez conscient pour comprendre que ce qu'on lui avait injecté allait peut-être avoir des effets sur lui le restant de sa vie, il s'est tu. Mais plus tard dans la journée, il a provoqué une nouvelle altercation avec les surveillants qui ont décidé de l'emmener à l'hôpital, service psychiatrie ! Ainsi, on abat sans tuer !

Il n'est pas admissible qu'en quartier disciplinaire, le premier surveillant venu ait quasiment droit de vie ou de mort sur les détenus qui subissent un système archaïque.

Si la prison est l'école du crime, le mitard est l'université de l'inhumanité !



SEUL ENTRE 4 MURS

# LETTRES DE FABRICE BOROMÉE



Le 18 janvier 2018

Le 5 janvier 2018, j'ai fait une attaque et je suis resté une heure dans les vapes, je voyais noir. Tout ça à cause du stress parce que ça fait trop longtemps que je suis à l'isolement. Cinq ans et cinq mois à être humilié par des matons, repas par une trappe comme un chien, que mes mouvements sont limités l'après-midi de 14 heures à 16 heures par des matons casqués, que je ne peux pas faire mon sport – la boxe poing pied- comme tout le monde, et que je ne peux pas travailler pour aider ma famille et ma compagne. Ma famille me manque de plus en plus. Le ministère couvre les saloperies et les injustices subies par les détenus comme moi : noir et guadeloupéen. Je suis handicapé d'une oreille à cause de leur putain de grenade, dans une prison française. Tout ça me rend fou, me fout les nerfs de plus de plus. Sachez-le ! Mais grâce à des gens comme *L'Envolée*, l'OIP et l'avocat et d'autres soutiens j'arrive à tenir afin de ne pas craquer. Gardez les poings levés comme Papillon. D'ac. Force et courage,

L'ami Fabrice

Le 8 mai 2018

Là j'ai les nerfs grave, et la rage parce qu'ils m'ont prolongé mon isolement de trois mois encore, pour des motifs bidons, et ont dit que je les menace tous les jours, que je les provoque tous les jours, que je suis un détenu très instable et dangereux, sachez-le. Et là, ça fait six ans d'isolement maintenant. L'abus de pouvoir continue, la torture et la discrimination aussi. Ils m'ont dit que j'ai un transfert prévu pour l'été, que si je n'attends pas comme un mouton et que je parle fort, ils me remettent les matons casqués et les menottes. Ils me menacent, mais ce qu'ils ne savent pas, c'est que, moi, je n'ai plus rien à perdre, et que je partirai rejoindre mon père qui me manque, parce que je ne supporterai aucune humiliation. Sachez-le ! D'ac. Et je pense à vous tous, et vous dis que je suis un Guadeloupéen et de mon gang la section Kriminel à vie. Et prenez soin de vous tous.

L'ami Fabrice

Jeudi 14 juin 2018, Fabrice a été transféré à la prison de Réau ; il est enfin sorti de l'isolement dans lequel il était placé depuis six ans. *L'Envolée* et les proches de Fabrice ont relayé ses lettres et son histoire à l'extérieur en secourant – tant bien que mal – les différents relais médiatiques et militants. Depuis des années, l'AP et la matonnerie lui font payer ses prises d'otages et cherchent à le pousser au suicide ou à la folie – faute de le tuer. L'appel public à rassemblement invitant à « multiplier les prises de paroles, les actions de revendication et de soutien » en faveur de Fabrice a sûrement joué son rôle : parler de son histoire publiquement est sans doute un des seuls moyens de pression que nous possédons.

Pour lui écrire : Fabrice Boromé (10464)  
Quartier maison centrale, Centre Pénitentiaire Sud Francilien  
Le Plessis-Picard, 77 550, Réau



## **B**elkacem Soltani est mort au mitard de la prison de Tarbes le 25 avril 2002.

**Officiellement ce serait un suicide.  
Sa famille n'y a jamais cru, elle s'est battue pour faire  
reconnaître ce meurtre.  
Un assassinat qui n'est pas un cas isolé.  
Rencontre avec Ahnia, sa sœur, en janvier 2005.**

**L'Envolée : Tu as reçu depuis peu de temps le rapport de la commission nationale de déontologie et de la sécurité (CNDS) à propos de la mort de ton frère à la maison d'arrêt de Tarbes. De quoi il s'agit ?**

**Ahnia :** Quelques mois après avoir saisi la commission, on a reçu un avis favorable qui nous disait qu'ils allaient faire une « sorte d'enquête ». [...] Ils n'ont pas un très grand pouvoir mais ça reste une commission importante dans un combat parce qu'elle légitimise [...] Pour revenir à notre affaire, on a donc perdu notre frère à Tarbes, soi-disant il se serait pendu au mitard et ça fait presque trois ans qu'on se bat pour dire que ce n'est pas un suicide, et on le dit haut et fort, c'est un meurtre, et à aucun moment on nous a écoutés, entendus, ou, ne serait-ce qu'en apportant certaines preuves, enquêter tout simplement. Il y a quand même un doyen des juges qui a été saisi suite à notre plainte et là c'est pareil on a fait le forcing ne serait-ce que pour pouvoir porter plainte. Mais suite à ça, aucune enquête réelle n'a été faite.

[...] En deux ans et demi c'est la seule commission où on a pris le temps de nous écouter, où on ne nous a pas balancé des obscénités et où ma mère a eu un droit de parole en tant que mère d'un jeune homme de 19 ans qui est décédé. Elle a pu enfin s'exprimer. Donc le soulagement d'être entendu et surtout d'être respecté en tant qu'être humain, pas traité comme un chien, comme

une famille de délinquants, comme une merde... C'est mon sentiment et celui de beaucoup de familles.

**Peux-tu nous dire en quoi les conclusions du rapport vous donnent raison ?**

Déjà, le premier point c'est qu'il blanchit Belka parce que pendant deux ans et demi on l'a fait passer pour le pire des délinquants qui méritait la mort. [...] Et deuxièmement sur certains points [...] ils nous donnent raison et notamment, ils reconnaissent que la mise au quartier disciplinaire de mon frère était totalement illégale. Après avoir fait quatre maisons d'arrêt en trois mois, il arrive à Tarbes. Il n'a même pas passé une journée en cellule et apparemment il y aurait déjà eu un problème avec son codétenu. Là aussi, la commission revient là-dessus en disant que les propos qui sont tenus par les matons sont quand même un peu troublants et contradictoires et donc que mon frère n'avait pas lieu d'être au mitard, qu'il n'avait commis aucune faute. Je pense que c'est un point super important pour nous, surtout pour la suite de la procédure, puisqu'à l'heure actuelle l'administration pénitentiaire a obtenu un non-lieu. En deux ans et demi, on a bataillé. Il faut savoir que les non-lieux dans ce genre d'affaires, tombent normalement vite, au bout de deux ou trois mois. Pour nous il est tombé très tard, parce qu'on n'a pas lâché l'affaire. [...] Ce qui est important pour moi c'est que pour la première fois ce n'est pas seulement

« IL SE RETROUVE AU MITARD  
ET LE SOIR IL EST TROUVE  
SOI-DISANT SUICIDE »



SEUL ENTRE 4 MURS

la vision de la famille « submergée par la peine et la douleur, la famille éplorée qui ne peut pas accepter le suicide », bref le blabla qu'on a eu pendant deux années. Là, c'est quand même une commission qui a eu accès au dossier, qui a vu la procédure, qui est allée à la maison d'arrêt de Tarbes, qui de surcroît a reçu d'autres familles. Il faut préciser quand même qu'à Tarbes en l'espace de deux mois il y a eu trois autres morts suspectes. Notamment, un homme est mort la veille de la reconstitution du décès de mon frère, puisque nous on a demandé une reconstitution du décès de mon frère au mitard. Il y a quand même eu un mort à ce moment-là, nous ça nous a paru aussi bizarre, et on n'est pas la seule famille à s'être plainte. [...] Quand nous avons été reçus par la commission à Tarbes, il a été fait en sorte que les familles ne se rencontrent pas, pour que tout cela soit très individuel. [...] Une fois j'ai pu être « en contact » avec une des familles, c'est les mêmes noms qui reviennent dans le dossier, les mêmes attitudes. C'est le même système, le mec arrive, soi-disant il a un problème avec son codétenu, il se retrouve au mitard et le soir il est trouvé soi-disant suicidé, alors que le mec il a plus que deux ou trois mois à tirer... C'est bizarre.

### **Ce rapport donne de la crédibilité à votre position.**

[...] Par exemple quand on a dit que mon frère avait des traces de violence extrême, le juge nous a dit : « Non, il n'y a rien, je l'ai vu, c'est un suicide banal ». Mais quand on lui a montré des photos, (« heureusement » on a eu la présence d'esprit de photographier le corps de mon frère à la morgue), le juge est devenu blanc et a admis qu'il trouvait ça bizarre, même si par la suite ça n'a rien donné, ça reste des photos faites par la famille [...].

### **La commission ne peut pas dire que la maison d'arrêt tue des prisonniers, c'est ça ?**

Non, c'est pas possible. Vis-à-vis de l'opinion

publique, et même par rapport à toutes les autres affaires. Et là je pense à Jawad, à Mehdi, à Laurent et tous les autres. Et si une seule de ces affaires éclate, c'est l'effet boule de neige, moi c'est ce que je souhaite. Aujourd'hui la France c'est le troisième pays, au niveau de la cour européenne, derrière la Turquie, pour faits de torture. On parle de ce qui se passe ailleurs, mais c'est pas mieux ici, on torture nos enfants, nos maris, nos frères, des femmes en prison, dans des quartiers, dans des commissariats. Sans rien dire. Alors aujourd'hui il y a des commissions qui existent pour, comment dire... relativiser... c'est pas relativiser mais... ou plutôt aller dans le sens sans trop donner, c'est juste on balance, en plus les plus petits. Parce que dans le rapport on remet en cause les surveillants. Mais nous on se battra jusqu'au bout : c'est les surveillants, c'est l'assistante sociale que mon frère avait demandé à voir parce qu'il voulait parler de son transfert qu'il ne comprenait pas, on lui a fait une réponse bidon : « Vous êtes là pour tant, vous devez purger tant ! » avec une signature illisible. Est-ce que ça, c'est une réponse qu'on fait à un détenu ?

Et ça fait plus de deux ans qu'on demande l'identité de cette personne, et toujours rien. Puis il y a aussi le juge d'instruction, le procureur qui a vu des choses de ses propres yeux et qui n'a rien dit, et puis le médecin, le directeur... Si ça met des années, ça mettra des années, et peut-être que ça n'aboutira à rien.

Il faut être réaliste, en France faut pas rêver, mon frère est mort entre les deux tours des dernières présidentielles, au moment où on se demandait si Le Pen n'allait pas être président. On sait que les matons sont quand même assez proches d'un certain parti politique. On n'espère rien de la justice française, tout ce qu'on veut c'est récupérer le maximum de preuves pour la cour européenne ; la commission en est une. Nous on veut rien, mon frère on ne pourra pas le faire revenir, ni les autres. Mais juste si on peut apporter la lumière à un moment donné, et que ça évite

DEJA S'ILS ONT UN DRAP C'EST BIEN  
ALORS DEUX,  
LA C'EST UN QUATRE-ÉTOILES !



ne serait-ce qu'à un mec ou une nana d'y rester, ça serait un grand soulagement. Je veux revenir sur la prison, sur les conditions extrêmes, les tabassages, aujourd'hui en France, quelqu'un qui entre en prison on le considère comme un chien. Encore plus si on perd la vie à l'intérieur. Nous, en gros, on nous disait venez chercher votre chien. Il n'y avait aucun respect, aucune dignité. Nous, on était la famille du délinquant. Ma mère elle a pas eu de chance, elle a eu quatre enfants en France, je me suis retrouvée face à un juge qui disait à ma mère : « Vous n'avez pas honte d'avoir fait des gamins comme ça ? Regardez ce qu'ils deviennent. »

**En gros, s'il est mort, c'est votre faute ; ils jouent sur la culpabilisation ?**

Tout à fait. Quand on est allé voir le juge pour lui demander des explications, parce que le non-lieu ne nous dit rien de ce qui s'est passé ce 25 avril. On nous balance des trucs à la figure, qu'on est une famille d'incapables, que c'est notre faute si notre frère est en prison. En plus mon frère il n'avait pas de parloirs, il a toujours refusé, parce que pour lui on avait assez subi et il voulait pas qu'on le voie menotté... Et bien ils ont joué là dessus en nous disant « Regardez, vous l'avez laissé, vous n'êtes même pas venus le voir ! » ou encore quand on a demandé une contre-expertise sur l'autopsie, qui trouvera des blessures que la première bizarrement n'avait pas vu, tout ce que le juge trouve à dire c'est : « Mais comprenez Madame, vous allez encore le triturer... » C'est vicieux, on vous fait culpabiliser, vous l'avez tué, vous allez encore le faire souffrir, et surtout n'essayez pas de chercher la vérité. Si notre frère s'était suicidé, autant ça peut faire mal mais cela aurait été son choix. Mais il ne s'est pas suicidé. Même la commission reconnaît qu'il était solide, qu'il était joyeux de sortir dans deux mois et qu'il s'y préparait activement. Et puis, il se suicide. Avec deux draps, au mitard. Pour ceux qui connaissent cet endroit, déjà s'ils ont un drap c'est bien alors

deux, là c'est un quatre-étoiles. Et pendant la reconstitution, ils ont été techniquement incapables de refaire la scène. C'est quand même fou. Et puis le dossier médical de mon frère on l'a toujours pas vu, le dossier administratif non plus. Aujourd'hui en France pour avoir une soi-disant justice il faut les harceler du matin au soir. [...] Nous on est limités, le rapport on peut pas le publier pour pas qu'il y ait de vice de procédure, mais dès que possible nous le publierons sur Ban Public, une association qui nous soutient depuis le début. C'est important que les gens sachent que de telles commissions existent. Malgré leur peu de pouvoir, si on est de plus en plus nombreux à la saisir, on va pouvoir créer un rapport de force. On a très peu d'outils en France contre les flics, les matons, les juges... Vu le peu de moyens qu'on a, plus on les utilisera, plus ça aboutira à quelque chose [...].

**Tu remets en question le fonctionnement carcéral dans son ensemble, des matons au procureur ?**

Bien sûr, c'est une machine avec des rouages bien huilés, le cas de Belka est semblable à plein d'autres en France, la procédure est la même : des petits jeunes, issus de l'immigration, ils sont là pour un petit délit et en fin de peine ils se retrouvent soi-disant suicidés. Le problème, c'est que ces personnes ont été massacrées : c'est de la pendaison par coups et blessures. Après, la machine judiciaire est la même, la famille essaye de porter plainte, de savoir, on leur met un non-lieu, on leur demande de la tune pour tel ou tel truc, on leur met la pression, du style : « Votre frère il s'est suicidé, dans votre religion c'est pas bien, faudrait pas trop l'ébruiter, non ? » On vous propose que l'imam de Tarbes vienne, qu'il pratique le lavement, ils savent tout, le rite religieux particulier à votre croyance, vous pouvez le faire dès aujourd'hui, pas de problème. C'est là où c'est fou, ils s'y connaissent. Nous, au départ, on se rendait pas

UN MEDECIN, IL EST LA  
POUR SAUVER DES VIES,  
PAS POUR CAUTIONNER LES MORTS.



SEUL ENTRE 4 MURS

compte qu'on rentrait dans un truc judiciaire où tout est calculé par le procureur, par le juge, pendant que le légiste qui pratique l'autopsie bouffe avec le juge d'instruction qui va manger après avec le directeur de la maison d'arrêt, nous on les a vu fonctionner. Après on vous dit : « Ne vous inquiétez pas, on va faire toute la lumière sur cette affaire, on est neutre, on est là pour écouter la famille et l'administration pénitentiaire et on va trancher ». Je vois pas où ils tranchent, parce que depuis le début ils ont leur avis, ils expliquent au médecin que le corps est couvert de traumatismes et d'hématomes parce que le détenu était un violent, on met le médecin dans certaines conditions, c'est le même expert qui fait l'expertise et la contre-expertise ; ils nous font

croire qu'ils font une enquête alors qu'ils ont déjà tout décidé.

**Et c'est dans ce sens-là qu'on peut dire que c'est un véritable système et pas un simple maton qui dérape ?**

Un médecin, il est là pour sauver des vies, pas pour cautionner les morts. Il subit certainement des pressions, mais ce serait important que les gens qui travaillent à l'intérieur... que ces gens osent dire quelque chose. Je peux comprendre qu'on ait tous des craintes, des peurs... mais à un moment donné, par quelqu'un, quelque part, il faut que quelque chose éclate.

## LETTRE DE PULP



### **M**itard de Fleury-Mérogis, le 31 août 2008

J'espère que vous allez bien, car là où je suis y a pas de radio – mais je pense que oui. Sinon, moi, ça va bien : toujours le même, et cela aussi au mitard. Je suis passé au prétoire et j'ai pris neuf jours, que j'ai finis samedi matin, et depuis j'ai bloqué le mitard. Je repasse lundi : on verra s'ils vont dans mon sens – à mon avis non, mais vu que je me casse les pieds pour mes droits, y a pas de raison d'arrêter. Sinon, c'est un truc de fou, ici ; je connaissais pas... Putain ! Il y a trois ailes de cinquante cellules, mais il y en a plus de la moitié qui sont hors service – tant mieux ! Et puis, vous le savez comme moi, pas de fenêtre, surface au sol pas aux normes... bref, que de l'illégal. Le plus fort, c'est que quand il pleut dehors, il pleut aussi à l'intérieur ; les coursives sont pleines d'eau, ils mettent des poubelles sous les fuites pour la récupérer. Les promenades n'en ont que le nom ; en fait, c'est deux ou trois cellules cassées, avec comme ciel barreaux, grilles et barbelés. Deux douches par semaine ; parloir sans hygiaphone ; la gamelle, c'est du sous-vide, comme en détention. La cantine du QD, il y a les clopes, les timbres, les enveloppes, le papier toilette et le savon. La promenade, c'est une heure le matin. Voilà pour les infos ; allez, à plus tard.

Force, courage et détermination,  
Pulp

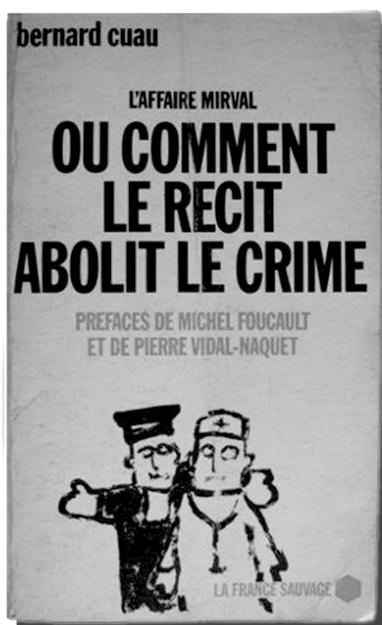


## L'affaire Mirval, ou comment le récit abolit le crime

Nous reproduisons ici quelques passages  
de cet ouvrage de Bernard Cuau,  
éd. La France sauvage, 1976,  
en commençant par la préface  
de Michel Foucault.

— Votre analyse montre concrètement ce que peut être la tâche aujourd'hui d'un intellectuel : tout simplement le travail de la vérité. Beaucoup, depuis des années, se demandent avant de parler, ou plutôt cherchent à démontrer tout en parlant qu'ils ont l'idéologie « juste ». Mais la vérité, ça existe, avec du pouvoir et des effets, avec des dangers aussi. Et plutôt que de se laisser prendre encore une fois aux débats sur l'idéologie, la théorie et la pratique, si la tâche politique de maintenant n'était pas de produire de la vérité, de l'objecter partout où c'est possible, d'en faire un point de résistance irréductible ? La vérité n'est jamais politiquement indifférente ou inutile, je n'en dirais pas autant de la théorie. Et puis pardonnez cette dernière réflexion ; elle vous choquera sans doute puisqu'il s'agit de la mort d'un homme : dans votre démonstration sans lyrisme, dans votre attention presque muette qui laisse remonter à travers les documents, les citations, les dates, les allées et venues suivies à la trace, les choses insupportables et l'étranglement discret d'un homme au pied d'un ascenseur, il y a quelque chose de silencieux et de beau. Cette mort d'un matin, qui a failli rester anonyme, demeurera, par vous, pour longtemps, inacceptable. Quelle que soit la décision de ceux qui nous jugent.

Michel Foucault —



Entre le 22 et le 27 février 1974, la mort de Patrick Mirval, c'est donc cela : une multiplicité de narrations qui s'entrecroisent. Les circonstances de la mort réelle sont ensevelies sous les récits qui, jour après jour, heure après heure et quelquefois dans la même heure, tentent d'accréditer des versions totalement incompatibles. L'espace où peuvent s'inscrire ces récits

est d'autant plus vaste que tous les témoins sont a priori suspects. Suspects, parce que simples surveillants, premiers surveillants ou surveillants-chefs, ils ont, à un moment ou à un autre, participé au transfert. Suspects, parce que, si les récits délirent, les témoignages concordent (à première vue au moins). Suspects, parce qu'un garçon de vingt ans, mesurant 1 m 85 et de constitution athlétique, en parfaite santé, est mort brusquement dans des mains qui toutes se disent innocentes, tellement innocentes qu'on en vient à se demander si Mirval est bien mort, si tout n'est pas un mauvais rêve. Un seul témoin n'est pas suspect : Huguet. Détenu comme Mirval au Centre des Jeunes, passé lui aussi au prétoire, il était, lui aussi, du voyage pour le mitard. Il a dit ce qu'il a vu et

CETTE MORT D'UN MATIN, QUI A FAILLI RESTER ANONYME,  
DEMEURERA, PAR VOUS, POUR LONGTEMPS, INACCEPTABLE.



SEUL ENTRE 4 MURS

entendu. Or, lorsqu'on est détenu ou ancien détenu, on ne témoigne jamais sans risque contre des gardiens. Son récit, dont j'ai eu connaissance, me paraît suffisant. C'est donc volontairement (bien qu'ayant retrouvé son adresse) que je ne suis pas allé lui poser de questions. D'abord, j'ai la certitude (je peux dire la preuve) qu'il a dit ce qu'il savait. Je pense ensuite qu'il n'est pas besoin de le signaler davantage à l'attention de l'administration pénitentiaire.

Le fonctionnement de la justice dans l'affaire Mirval est une aventure si extraordinaire, si totalement étrangère à la recherche de la vérité sur les causes de la mort, qu'il faut absolument l'étudier isolément.

Car, si l'instruction ne nous apprend rien sur cette mort, elle nous renseigne par contre, prodigieusement, sur le mécanisme de l'instruction et sur ceux qui l'ont menée.

Enchaînement subtil d'initiatives et de replis, de décisions et d'esquives, l'instruction, dans cette affaire, est menée avec une courtoisie distante et froide, mise au service d'une continuelle inventivité, qui, jamais, ne sera prise en défaut.

Essayons maintenant, avec les points d'incertitude qui demeurent et risquent de demeurer toujours, de comprendre où, à quel moment et de quoi Patrick Mirval a pu mourir le 22 février 1974. Il serait imprudent d'affirmer que ce récit-là est le vrai. Je le tiens pour très probable, et n'attends d'ailleurs qu'une chose : être démenti. Car, pour démentir, il faudrait parler. Seuls, peuvent parler les acteurs et spectateurs de cette mort. Tous, jusqu'à présent, se sont tus : leurs discours vides, stéréotypés, répétitifs, leurs témoignages roublards, naïfs et concertés ont valeur de silence. J'allais écrire : d'aveu.

A 9 h 15, le vendredi 22 février 1974, Patrick Mirval, inculpé détenu à Fleury-Mérogis, comparaît donc au prétoire du Centre des jeunes détenus devant M. Robert Rousseau, qui en est le directeur.

Motif de cette comparution : insolences et menaces envers un gardien. Il est condamné à quatre jours de mitard. La peine est immédiatement exécutoire. Le voici conduit, avec son

codétenu, Pascal Huguet, vers le fourgon qui doit le mener à la maison d'arrêt des hommes, où se trouve le quartier disciplinaire. (L'intérieur de ce fourgon ressemble aux cars de police qui circulent dans Paris : ouverture à l'arrière, deux bancs de bois en vis-à-vis. Entre ces bancs, un espace vide.)

Mirval, que l'aumônier Leclère a vu calme à la sortie du prétoire, refuse, semble-t-il, de monter dans le véhicule. On lui entrave les mains sur le devant du corps, avec deux bracelets de fer reliés par une chaîne assez longue pour laisser à ses bras (et à ses poings) une relative autonomie.

L'escorte comprend le surveillant chef Raymond Senoist, les premiers surveillants Danet et Houthors, le surveillant Sanchez et le surveillant stagiaire Pascal. Huguet est assis, au fond du fourgon, sur la banquette gauche, tout contre la cabine du conducteur.

Après une brève discussion, Patrick Mirval se laisse convaincre et monte à son tour. Mais, pour plus de sécurité, et afin de prévenir une rébellion dans le véhicule, le premier surveillant Danet maintient étroitement Mirval. Du bras droit, il exerce une forte pression sur son cou, tandis qu'il lui enfonce un genou dans le dos.

A la reconstitution, quand celle-ci aura enfin lieu, le 20 mai 1975, soit quinze mois après les faits, Danet montrera sur un figurant par quel procédé, aussi plein de délicatesse que d'invraisemblance, il a passé le bras devant Mirval, assis à même le plancher du fourgon, et maintenu une pression sur sa poitrine, au moyen de son poing. A l'en croire, pas la moindre prise au cou. Personne évidemment ne prendra cette version au sérieux, pas plus le médecin que les avocats. Mais apparemment elle n'a pas intrigué le juge. Il s'en satisfait. Danet et Bouthors n'ont pas voulu délibérément supprimer Mirval. Cela pour moi est clair. Ils ont voulu le punir. Le punir d'être noir. D'avoir vingt ans. Le punir, peut-être, d'avoir été puni. Et Mirval en est mort.

(Publié dans *L'Envolée* N°13 en février 2005)

# LETTRE DE MOHAMED DOUMBIA



## **A** l'attention de la direction du CP de Vendin-le-Vieil, le 14 février 2018 (Copie à *L'Envolée*)

**Objets :**

**1/ L'affaire Ganczarski**

**2/ Mes conditions au quartier disciplinaire (QD ou mitard)**

**J'imagine qu'un regard neuf peut vous aider à raisonner mieux.**

**1/ Que penser d'un homme qui fait treize ans de prison pleins avec l'espoir de rentrer chez lui, qu'il transmet à sa famille à chaque parloir afin de peut-être trouver un peu de repos, puis qui s'aperçoit quelques mois avant la sortie qu'on lui avait promise s'il se tenait bien, qu'on veut l'extrader loin de sa famille afin de s'assurer qu'il mourra bien dans une cellule ? On l'isole juste avant, en espérant de la soumission de façade, passivité et résignation ! Eh bien non, l'homme a pris couteaux et ciseaux et a attaqué ceux qui sont chargés de le garder afin que le stratagème mis en place se passe dans le calme.**

Moi, je dis que ce n'est que la réaction d'un homme désabusé mais pas résigné à se laisser faire. Ça a pu être comme ça à Fleury dans les années 90 ; on faisait miroiter la liberté au détenu jusqu'au greffe, puis on leur disait : « On vient de vous révoquer un sursis, vous retournez en détention. » Alors que les parents de celui-ci l'attendaient à moins de 100 mètres ! Heureux, croyant revoir leur fils... Bien souvent, le détenu pétait un câble et devenait agressif – et tout le monde le comprenait (sauf l'A.P) ! Pourquoi pour Ganczarski, ce serait différent ?

Puis, une fois placé au Q.D ou en re-détention, il se suicidait, ce qui n'étonnait personne. Mais cela vous aurait bien arrangé ! Grâce à Allah, ce n'est pas ce qu'a fait Ganczarski ! Donnez la version que vous voudrez à cette affaire, mais moi, depuis son arrivée à l'isolement jusqu'à son acte, j'étais présent, donc vos mensonges ne me trompent pas !

**2/ Je vois que vous avez dans votre maison centrale une petite maison de torture.**

Je suis au mitard depuis hier, 17 heures, le 13.02.2018, et déjà deux coupures de chauffage : hier de 19 h 30 à 22 h 30 avec ouverture du hublot de 19 h 30 à 21 h 30 environ (hublot = fenêtre sur le toit qui donne dans la cellule).

Le 14.02.18, coupure à nouveau de 13 heures à 15 h 30. Pas cool ! Dixit mon voisin de cellule : « C'est la première fois en deux mois que je viens de passer ici ».

Pour infos, vous ne donnez aux détenus qu'une raclette pour nettoyer les cellules QD ! Pas étonnant qu'il y ait une surcouche de crasse d'un an au moins dans tous les angles inaccessibles (murs du lit, mur de table fixe et ses recoins ...). De quoi remplir une barquette

# JE VOIS QUE VOUS AVEZ DANS VOTRE MAISON CENTRALE UNE PETITE MAISON DE TORTURE !



SEUL ENTRE 4 MURS

et boucher systématiquement le siphon de douche intérieure à chaque nettoyage. Et j'ajouterai avec son fumet d'odeurs. En plus de cela, en leur refusant pelle et balayette plastique, toutes les saletés sont charriées jusqu'à la trappe d'égout pour la sortie de l'eau qui est à l'intérieur de la cellule. Bref, celui qui fait tomber de la nourriture la bouche, et si un homme urine en prenant sa douche, cela vous donne un cocktail d'odeurs dans la cellule des plus abjectes, à vue de nez : mi-pisse, mi-odeur de pieds, plus 100 % caniveau !

Pas cool ! Une pelle plastique plus une balayette ne représentent aucun danger, et même pas besoin d'ouverture de la grille vu que ça passe en dessous ! Que du mieux ! Et ce serait, non pas gage de propreté, mais simplement la possibilité de vivre dix à trente jours dans un endroit « décent ». Je sais que ce n'est pas le projet ambiant.

Par ailleurs, je vous remercie de ne pas m'avoir placé dans les cellules sept ou huit du Q.D, qui sont les cellules de force où la détention a fait fixer une planche de bois sur l'aération-chauffage pour la condamner et une autre sur la ventilation : pas cool ! Ce qui donne en été une cellule surchauffée (j'imagine) avec un air irrespirable et nauséabond jamais renouvelé, et en hiver, un congélateur alimenté par le froid des murs qui donnent dehors (vu que la huit est la dernière cellule). Cerise sur la torture, si vous gazez un mec c'est l'asphyxie assurée avec la fenêtre de 10 cm d'ouverture en capacité sur 1m10. Pas cool, vu que le surveillant a constamment la main sur la lacrymo.

Je ne comprends pas pourquoi vous vous êtes donné du mal à mettre des trappes à trois cellules du QI trois semaines avant mon arrivée ici, quand, même sans répondre à vos agressions par les mains, et pas de violences, après de la javel jetée sur mes effets par vos agents, ça devrait vous mettre la puce à l'oreille, plus les courriers officiels,

plus les journaux, etc. « Vous sautez dessus, n'est pas le projet ». Le docteur psychiatre Stafflée vous l'a dit par écrit dans son expertise en 2012 (sourire).

Voilà, voilà.

**PS : Le 14.02.18 à 19 heures.**

Bonne nouvelle pour l'odeur de pisse ambiante : « Des gens » ont mis de la pisse sur le mobilier et sous le lit puis ont dû mettre un coup de raclette vu qu'il n'y a aucune trace jaune au sol ! J'ai nettoyé tout ça !

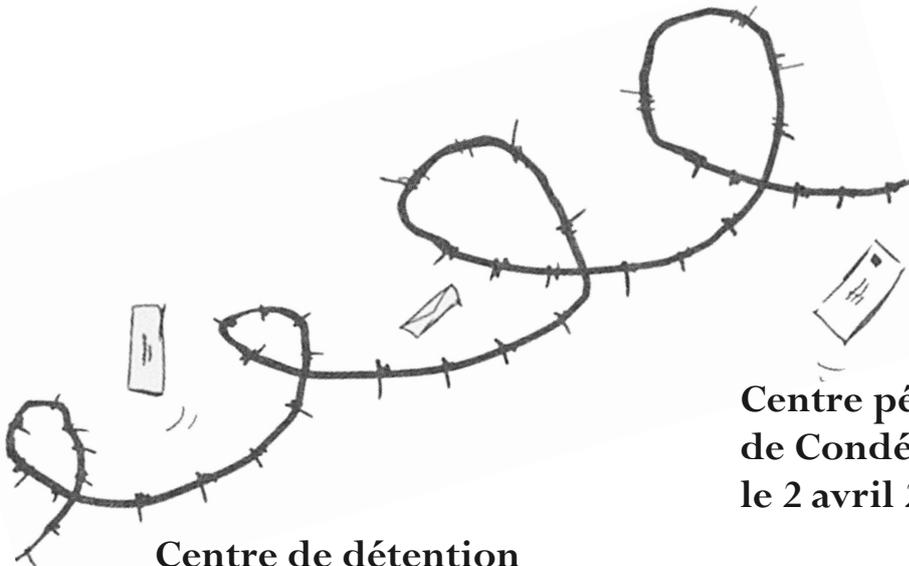
Mauvaise nouvelle pour quand j'ai demandé de la javel aux surveillants dont ceux qui m'ont bidonné le CRI (compte rendu d'incident) qui me vaut les dix jours de QD, ils m'ont dit : « On a rien d'autre ! » Enfin y a pas à se plaindre venant de « ces gens », ça aurait pu être bien autre chose...

Et la promenade qui était d'une heure le matin plus une heure l'après-midi jusqu'à ce jour, elle est passée à une heure depuis mon arrivée. Pas cool.

**Mohamed**



# COURRIERS DE PRISON



## Centre de détention de Villeneuve-la-Grande, le 9 mai 2018

Bonjour cher.e.s ami.e.s

Normalement je devais être libéré le 14 mai 2018, mais le 7 mai le greffe m'a annoncé qu'il y avait une demande d'extradition.

De qui et pourquoi ? Pas de réponse ! Non seulement pas de réponse, mais en plus, il m'annonce qu'il va y avoir une vidéoconférence le vendredi 11 mai (trois jours avant ma libération) sur cette demande. J'ai refusé de signer la demande et dit que je refuse la vidéoconférence. La justice de la dictature bourgeoise, elle est en forme, mais moi aussi ! Je suis en grande forme.

La résistance continue.

Mes cher.es ami.es, merci pour votre revue. Bonne continuation et vive la solidarité internationale des peuples. Salutations révolutionnaires !

P.P. Libre du Front Populaire de Turquie.

Çakir Erdogan

## Centre pénitentiaire de Condé-sur-Sarthe, le 2 avril 2018

Bien le bonjour à vous, je viens de recevoir *L'Envolée* qui m'a fait plaisir à lire. C'est important pour moi de vous écrire ces quelques mots, car le cœur est très lourd, mes amis ! Au nom de la loi, au nom de ce peuple Français, au nom de la vie, au nom de Dieu et au nom de la justice, brisez votre silence.

J'ai porté plainte deux fois et je reste sans réponse ?

Je voulais tout simplement dénoncer toutes ces injustices que je vis à Condé depuis trois ans : j'ai subi des violences qui ne sont en aucun cas justifiées ! Oui, j'ai écrit à tous les médias des instances concernées, mais en vain ! Tout le monde se soutient et se couvre, et moi je subis sans un mot, sans un cri. Je suis très malade avec deux stents dans le corps, des problèmes de cœur ; je ne pèse plus que 45 kg au lieu de 70, alors je ne sais pas jusqu'à quand je tiendrai le coup !

J'ai posé une demande d'aménagement de peine refusée, une demande de transfert près de ma famille avec des justificatifs qui reste sans réponse depuis neuf mois ! Ma famille souffre plus que moi ; ça fait vingt-cinq ans qu'ils me suivent partout en France. Je cherche tout simplement à comprendre le sens de ma peine ! J'ai cinquante ans maintenant, sans femme, sans enfants sauf une famille en or qui me soutient et m'aide un peu. Bref ! C'est juste pour vous dire que j'ai besoin d'aide ; aidez-moi et le ciel vous aidera.

Je vous envoie deux, trois textes de moi, si vous voulez bien les publier dans le prochain numéro, vous en trouverez bien d'autres sur « Ban Public ».

J'espère que ce petit coucou vous fera plaisir et vous trouvera en paix.

Je vous laisse là pour cette fois, et bien au plaisir, j'espère. Après tout, la vie a de la joie et du plaisir à offrir...

Julien Haddad

# LES RATS ET LES HOMMES

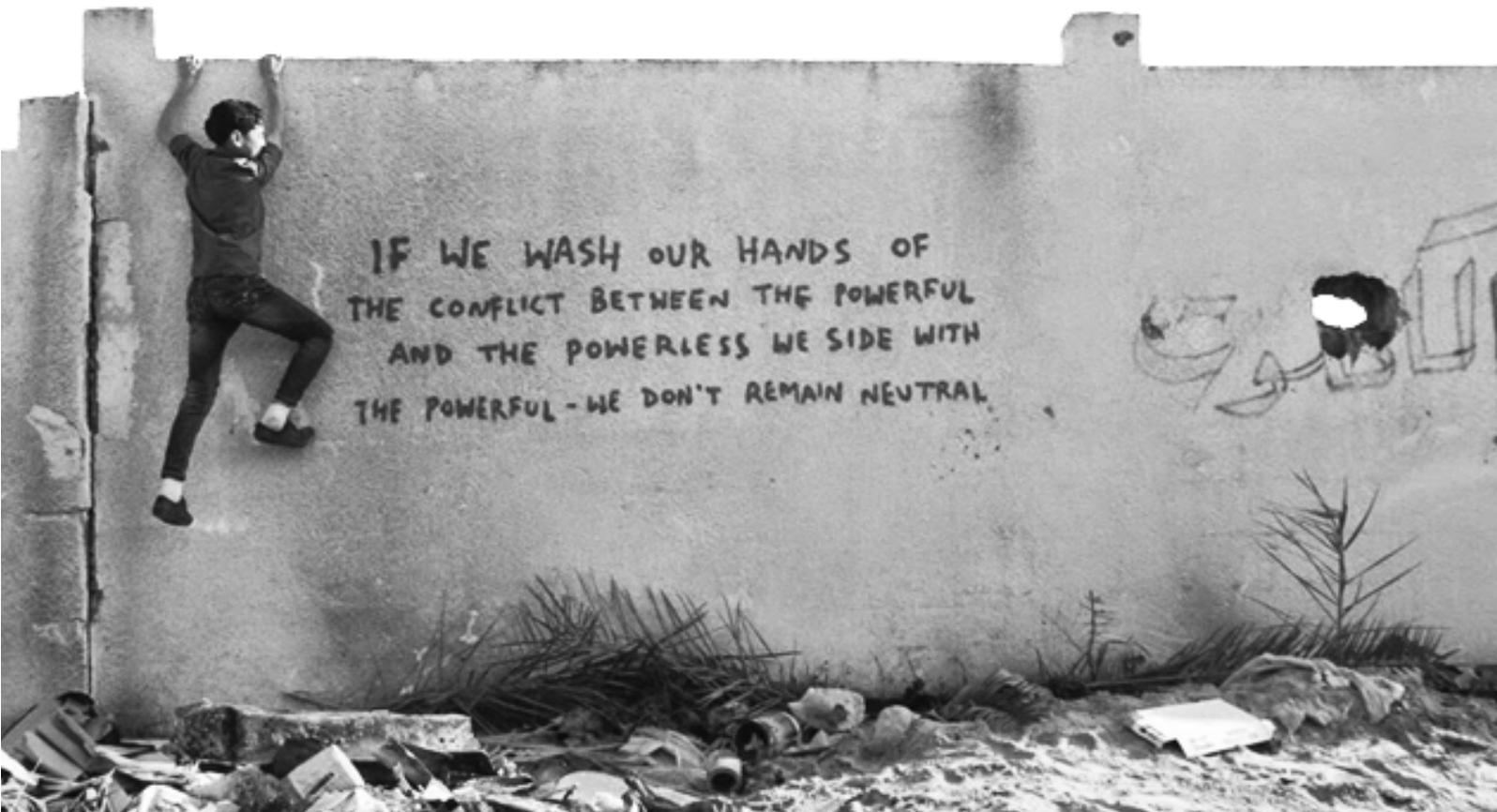


Que crèvent les Rats  
Que crèvent les Hommes  
Qu'ils envahissent la terre  
et polluent l'atmosphère.  
Ils s'entassent dans des clapiers  
autour des grandes villes enfumées.  
Ils sont partout les Rats  
debout assis par terre et à terre  
Ils sont partout les Hommes  
debout assis par terre et à terre.  
Ils ne respectent plus rien  
ni le ciel bleu d'azur  
ni les animaux dans la nature.  
Les Rats comme les Hommes  
détruisent tout sur leur passage.  
Ils sont trop nombreux.  
Ils veulent de la place pour  
mieux respirer l'air pollué et  
crever près des usines chimiques  
résultat d'un désastre annoncé  
d'une fin imminente  
équation probante.  
La planète doucement se meurt  
sans rien dire, sans un mot, sans un cri  
ainsi va la vie qui s'éteint  
nous n'avons plus rien à faire  
sur terre... cette terre.  
Il faut plier bagages  
car déjà arrive l'orage.

**Julien**



# FLEURY PLUS GRANDE PRISON D'EUROPE, GAZA PLUS GRANDE PRISON DU MONDE



*Depuis le 30 mars, des centaines de milliers de Palestiniens et de Palestiniennes se rassemblent presque quotidiennement à Gaza et dans les territoires occupés pour réclamer leur droit au retour (la Nakba, célébrée le 15 mai), et pour défier l'armée israélienne alors que Trump vient de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël. Pour la seule journée du 14 mai, Tsahal et ses snipers ont massacré 58 Palestiniens et blessé plus de 2 400 manifestant.e.s à balles réelles. En solidarité, les prisonniers du bâtiment D1 de Fleury ont bloqué la cours de promenade en rappelant que si Fleury est la plus grande prison d'Europe, Gaza est la plus grande prison du monde. Un communiqué est sorti dans la foulée :*

**N**ous, détenus du bâtiment D1 de la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, avons décidé de bloquer la cours de promenade en soutien au peuple palestinien qui manifeste depuis plusieurs jours pour tenter de braver le blocus imposé par Israël et contre l'installation de l'ambassade américaine à Jérusalem, à l'occasion des 70 ans de la Nakba, et pour faire valoir le droit au retour des palestiniens. Même si nous sommes privés de liberté, nous tenons à manifester contre les massacres dans la bande de Gaza de la part du gouvernement israélien, en solidarité avec les 61 Palestiniens tués par les forces militaires coloniales (dont 8 enfants et 1 bébé), et les 2 400 blessés. Tout comme les Palestiniens, qui font de la Palestine un symbole de dignité et de lutte de longue haleine, notre manifestation est une manifestation pacifique, sans violence et sans haine. Nous bloquerons la promenade dans le calme jusqu'à l'arrivée des Eris. Parce que Fleury est la plus grande prison d'Europe, nous voulons exprimer notre solidarité avec Gaza, qui est la plus grande prison du monde !

**NOUS SOMMESTOUS DES ENFANTS DE GAZA**



## LIBRAIRIES

Voici une liste de librairies et de lieux où on trouve *L'Envolée*. Nous remercions d'avance ceux qui nous indiqueront d'autres lieux où nous pourrions déposer le journal.

**AGEN :** L'INFOKIOSK  
**ALES :** LA RETIVE  
**ANGERS :** LES NUITS BLEUES  
**ARLES :** LA FONTAINE DES LUNATIQUES  
**AUCH :** LE MERLE MOQUEUR / LE MIGOU  
**AVIGNON :** CINÉMA UTOPIA / LE FENOUIL À VAPEUR  
**BAYONNE :** ELKAR  
**BAGNOLET :** LE REMOULEUR  
**BESANÇON :** L'AUTODIDACTE  
**BORDEAUX :** LA LIBRAIRIE DU MUGUET  
**BREST :** D.ROIGNANT / LA PETITE LIBRAIRIE  
**CAEN :** LOCAL APACHE / LA PETROLEUSE  
**CLERMONT-FERRAND :** LOCAL DE LA CNT-AIT  
**DIJON :** BLACK MARKET / LA MISTOUFLE  
**DOUARNENEZ :** L'IVRAIE  
**EMBRUN :** LE LIEU  
**GRENOBLE :** LE LOCAL AUTOGÉRÉ / ANTIGONE / LA BAF  
**IVRY SUR SEINE :** ENVIE DE LIRE  
**LILLE :** CCL / L'ARSENAL  
**LYON :** LA GRYFFE / LA LUTTINE / TERRE DES LIVRES / UN PETIT NOIR  
**MARSEILLE :** L'ÉQUITABLE CAFÉ / L'ODEUR DU TEMPS / LE MOLOTOV / CQFD / LE BOUQUINEUR / MANIFESTEN / TRANSIT / L'ARBRE A THÉ / OCCUS POCUS / MAUPETIT / MILLE BABORDS / LA PASSERELLE / LE KIOSQUE / ARTICLE 13  
**MONTPELLIER :** SCRUPULES  
**MONTREUIL-SOUS-BOIS :** LA PAROLE ERRANTE  
**NANTES :** B17 / CAFÉ LA PERLE / VENT D'OUEST  
**PARIS III :** COMME UN ROMAN  
**PARIS V :** LA GALERIE DE LA SORBONNE / LE TIERS-MYTHE / LE POINT DU JOUR  
**PARIS XI :** LA FRICHE / LIBRALIBRE / LIBRE ÈRE / LADY LONG SOLO / PUBLICO / QUILOMBO PROJECTION / PAGE 189 / MANŒUVRE / VIOLETTE AND CO / LA PETITE LIBRAIRIE DU LIVRE POLITIQUE  
**PARIS XII :** LA BRECHE  
**PARIS XIX :** TEXTURE  
**PARIS XX :** L'ATELIER / LE MONTE-EN-L'AIR  
**PÉRIGUEUX :** APCD  
**RENNES :** PLANÈTE IO / LE BOCAL  
**ROMANS-SUR-ISÈRE :** LIBRAIRIE DES CORDELIERS  
**ROUEN :** L'INSOUMISE  
**SAINT-DENIS :** FOLIES D'ENCRE  
**SAINT-ÉTIENNE :** L'ÉTRANGE RENDEZ-VOUS / LA GUEULE NOIRE / L'UNE ET L'AUTRE / LOCAL ÇA ROULE  
**SAINT-GIRONS :** LA MOUSSON  
**SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT :** LIBRAIRIE ANCIENNE  
**SETE :** L'ASTRAGALE  
**TOULOUSE :** LE KIOSK / OMBRES BLANCHES / TERRA NOVA  
**VALENCE :** NOTRE TEMPS / LE LABORATOIRE ANARCHISTE  
**BRUXELLES :** ACRATA / JOLI MAI / TROPISMES / MAELSTRÖM / LIBRAIRIE VOLDERS  
**LIÈGE :** LA PAGE NOIRE

# Y'A DE LA MUTINERIE DANS L'HERTZ

**Brest :** EXTRA-MUROS - Un lundi sur deux de 19 h à 20 h  
Radio U - 101,1 FM. 02 98 03 82 61. 6, rue Pen Ar Creach, 29200 Brest  
et sur internet : groupe.brest@genepi.fr  
Prison couverte : MA de l'hermitage  
**Bordeaux :** L'AUTRE PARLOIR (GENEPI) - Le mercredi de 18 h 45 à 20 h 30  
La clé des ondes - 90.10 FM  
Tél. du direct : 05 56 50 69 99 à partir de 19 h pour les messages  
Prison couverte : MA de Gradignan  
**Caen :** LA DÉMANGEAISON DES AILES - le dimanche à 15h, jeudi à 23h. Radio Bazarnaom - 92.3 FM  
65, rue des rosiers, 14000 Caen / Messages : contact@radiobazarnaom.com. 0641513521  
Prison couverte : CP de Caen-Beaulieu  
**Dijon :** SUR LES TOITS - Un dimanche sur deux de 17h à 18h. Radio Campus - 92.2 FM  
Prison couverte : MA de Dijon / Mail : wakinyan@no-log.org  
**Grenoble :** LES MURS ONT DES OREILLES - Le 3<sup>e</sup> mercredi du mois de 19h à 20h  
Radio Kaléidoscope - 97 FM / Prison couverte : MA de Varcès / CSL Saint-Bruno  
PARLOIRS LIBRES - Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> jeudis du mois de 21 h à 22 h. Radio News FM - 101.2 FM  
Pour les messages : 04 56 14 23 54 / 57 quai du Drac, 38600 Fontaine  
**Lyon :** LA PETITE CUILLÈRE. Tous les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> jeudis de chaque mois de 20h à 21h sur radio canut 102.2 fm à Lyon et alentour (entre 5km et 20 km) ou partout ailleurs sur radiocanut.org. Retransmis en direct sur Radio Dio (Saint-Etienne) Répondeur : 07 81 35 93 71 Mail : lapetitecuillere@riseup.net  
adresse postale : Atelier d'écriture, 91 rue Montesquieu, 69007 Lyon.  
**Marseille :** Radio Galère - 88.4 FM  
Tél. du direct : 04 91 08 28 15 / 41, rue Jobin - 13003 Marseille  
PASSE-MURAILLES - 4<sup>e</sup> lundi du mois de 20h à 21h 30  
Pour les messages (répondeur) : 07 58 74 63 01 ; <https://passemuraille.noblog.org/>  
Mail : passe-muraille@riseup.net / Podcast : <http://soundcloud.com/passe-muraille>  
PARLOIR LIBRE - Le jeudi de 20h30 à 22h00 et le samedi de 19h à 21h  
Tél 07.53.13.12.08, [parloirlibre@gmail.com](mailto:parloirlibre@gmail.com), <http://fb.me/parloirlibre> "Parloir libre Marseille"  
Twitter : [@parloirlibre](https://twitter.com/ParloirLibre)  
Prisons couvertes : MA des Baumettes / EPM La Valentine / MA de Tarascon / Centrale d'Arles / Luynes  
**Région parisienne :** L'ENVOLÉE - Le vendredi de 19h à 20h30  
Fréquence Paris Plurielle - 106.3 FM  
et sur internet : [www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr](http://www.rfpp.net/envoleeradio@yahoo.fr). (Rediffusion le mardi à 8h)  
Tél. du direct : 01 40 05 06 10 / 43, rue de Stalingrad - 93100 Montreuil  
RAS-LES-MURS - Le mercredi de 20h30 à 22h30 / Radio Libertaire - 89.4 FM  
Prisons couvertes : MA de Bois-d'Arcy / MA de Nanterre / MA de Fresnes / MA de Fleury-Mérogis / MA de la Santé / MA de Villepinte / MA de Versailles / Centrale de Poissy / MA d'Osny  
**Rouen :** AU DELÀ DES MURS -  
Le 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois de 17h à 18h30 sur radio HDR 99.1 FM  
[www.radiohdr.radio.fr](http://www.radiohdr.radio.fr) Téléphone du direct : 02 35 12 68 92  
Mail : [audeladesmurs@laposte.net](mailto:audeladesmurs@laposte.net) / Prisons couvertes : MA de Rouen  
**Saint-Etienne/Lyon :** PAPILLON - Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis du mois de 20h à 21h  
Radio Dio - 89.5 FM (retransmis en direct à Lyon sur radio Canut -102.2FM)  
et sur internet : [www.radiodio.org](http://www.radiodio.org). CSA - 16 rue du Mont, 42100 Saint-Etienne  
[emissionpapillon@riseup.net](mailto:emissionpapillon@riseup.net)  
Prisons couvertes : MA La Talaudière (à Lyon : MA Corbas/EPM Mezieux)  
**Toulouse :** BRUITS DE TÔLE ou L'ENVOLÉE - Le jeudi de 19h à 20h / Canal Sud - 92.2 FM - 40, rue Alfred-Dumeril - 31400 Toulouse  
et sur internet : [www.canalsud.net](http://www.canalsud.net) / Mail : [canalsud31@wanadoo.fr](mailto:canalsud31@wanadoo.fr)  
Tél. du direct : 05 61 53 36 95 - Tél. messages : 07 53 33 86 80  
Prisons couvertes : MA de Seysses / CD de Muret / MA de Montauban

L'ENVOLÉE, 43, RUE DE STALINGRAD 93100 MONTREUIL  
E-MAIL : [CONTACT@LENVOLEE.NET](mailto:CONTACT@LENVOLEE.NET)  
[www.lenvolee.net](http://www.lenvolee.net)

POUR VOUS ABONNER, ÉCRIVEZ-NOUS !  
JOINDRE UN CHÈQUE DE 15 EUROS (OU PLUS)...  
GRATUIT POUR LES PRISONNIERS

# A ST-MAUR ON NE VIT PAS, ON SURVIT



*Nous, prisonniers de St-Maur, avons décidé de prendre le risque d'écrire un communiqué pour faire connaître la situation que nous vivons au quotidien et les traitements inhumains que nous subissons de la part des surveillants*

**Nous dénonçons le double jeu des surveillants** qui vendent des téléphones puis viennent fouiller nos cellules. Ils vendent des i-Phones 1 000 euros (on a des preuves) puis retournent la cellule en les cherchant et te frappent au passage. La direction est au courant et ils nous font du chantage. Ils attendent que nous, les prisonniers, on balance les surveillants. Et si on le fait, les coupables seront au pire mutés, alors que nous on prendra une peine en plus pour avoir eu un téléphone. Et on subira les représailles des autres surveillants parce que leur collègue se sera fait sermonner.

**Il y a encore moins de justice en prison qu'à l'extérieur.**

Nous dénonçons le recours à l'isolement qui est une forme de torture. Nous sommes placés en isolement pour des motifs ridicules, comme le simple fait d'être soupçonné d'avoir un téléphone. Une fois à l'isolement, ils fouillent de nouveau notre cellule de fond en comble. Quand tu pars à l'isolement, tu sais déjà qu'ils vont tout défoncer. Et tu prends des coups gratuits à chaque fois que tu oses dénoncer.

**Nous dénonçons la violence quotidienne que des surveillants corrompus font régner**

pendant que la direction ferme les yeux, uniquement occupée par sa prime de fin d'année. Une fois on nous refuse un parloir, une fois on « oublie » de nous appeler pour la promenade ou au sport et on ne peut pas appeler sa famille de la cabine, une fois on nous oblige à faire les visites chez le médecin porte ouverte, c'est-à-dire sous le regard du surveillant.

Et sans arrêt on nous provoque, on nous insulte. Et si on craque, c'est de nouveau les coups, l'isolement et une peine supplémentaire.

**Nous parlons en connaissant les risques, de représailles, d'isolement, et de peines supplémentaires.**

Mais aujourd'hui la situation est trop horrible et nous sommes obligés de parler pour faire savoir ce qui se passe dans les prisons françaises. Les cellules sont dans des états terribles. Certaines n'ont pas de trucs basiques, comme un interphone ou un lavabo, et des prisonniers y vivent malgré tout pendant des mois, et tout le monde, du surveillant à la direction, s'en fout. Une cellule sans interphone, ça veut dire que tu peux appeler personne s'il t'arrive quelque chose le soir ou la nuit.

Nous n'avons pas à être maltraités ainsi. Nous avons été condamnés mais nous ne sommes pas des animaux. Aujourd'hui, nous ne sommes pas traités et considérés comme des humains.

**Nous demandons des sanctions véritables contre les surveillants corrompus, la fin des fouilles injustifiées, et la fin de l'isolement.**

*Centrale de Saint-Maur, le 28 mai 2018*

*Les détenus doivent pouvoir se procurer les journaux de leur choix n'ayant pas fait l'objet d'une saisie dans les trois derniers mois. Seul le garde des sceaux peut retenir (à la demande des chefs d'établissement) les publications, et ce seulement s'ils contiennent des menaces précises contre la sécurité des personnes ou celle des établissements pénitentiaires (art.D444 du CPP).*